

**Utilizziamo come introduzione a questo interessante testo segnalatoci da Mauro G. alcune pagine tratte da quel capolavoro della pubblicistica borbonica postunitaria che è “Cronaca degli avvenimenti di Sicilia da aprile 1860 a marzo 1861: estratta dai documenti”.**

**Buona lettura**

**Zenone di Elea – Gennaio 2012**

**CRONACA DEGLI AVVENIMENTI DI SICILIA DA APRILE  
1860 A MARZO 1861: ESTRATTA DAI DOCUMENTI**

Pag 370-372

**8. Il governo subalpino nelle due Sicilie  
al cospetto dei parlamenti europei.**

Nelle camere legislative di Francia, d'Inghilterra e di Spagna eminenti oratori hanno sostenuto in più occasioni il diritto autonomico delle due Sicilie, ispirati dall'antica sentenza, che *“il forte, il quale difende il debole oppresso, è il giusto per eccellenza,,”*.

E con maggior successo la tornata degli 8 maggio 1863 nel parlamento inglese offre il più solenne sviluppo su i fatti della Italia meridionale. - Corredati di ufficiali documenti primeggiano i discorsi de' deputati lord Enrico Lennox, Cavendish-Bentink, sir G. Bowyer, M. Cochrane, e M. Maguire. Le rivelazioni ivi espresse sono i corollari de' fatti finora sobriamente accennati in questa cronaca, tra cui brevi confini non è dato riportare estesamente le arringhe di que' valentuomini, e sopra tutto quella del primo, tanto più autorevole, in quanto che personalmente ha visitati i paesi, e garentisce i fatti che vi accadono. Nel discorso però dell'ultimo di essi si coordinano varie particolarità, per le quali meritano attenzione i seguenti periodi;

Dopo aver fatta allusione, con raro talento, alle deplorabili simpatie di alcuni membri del gabinetto britannico per le innovazioni d'Italia, il sig- Maguire accenna allo scopo, cui egli mira d' accordo con gli onorevoli preopinanti: -, limitarsi, cioè, ad impegnare il governo inglese nel nome della comune umanità, perché s'interponga a prevenire la continuazione delle atrocità che si commettono nelle due Sicilie, delle quali il medesimo governo è in gran parte responsabile, per avere col peso della sua influenza fatta traboccare la bilancia a prò del Piemonte, e a danno del giovane re Francesco II, lasciandolo tra le mani de' traditori.....,

E continua l'eloquente oratore: -, Per me, io non credo alla italica unità, e la ritengo per una smodata corbelleria. L'Italia una è come un castello di carta, al primo urto che riceve sicuramente andrà in pezzi... Voi potete piuttosto sperare di unire le varie nazioni del continente europeo in una sola nazione, anzicchè unire l'Italia del sud a quella del

nord; e rendere i napoletani contenti di vivere sotto il giogo di un popolo, che disprezzano come barbaro, ed odiano come oppressore. - Non vi può essere storia più iniqua di quella delta occupazione de' piemontesi nella Italia meridionale! - Vittorio Emmanuele era l'alleato intimo del Papa, e del re di Napoli; gli ambasciatori dell'uno, e degli altri erano nelle rispettive corti; amichevoli relazioni si conservavano, senza esservi la minima cagione di querela. - Vittorito Emmanuele pretese, che l'unico suo scopo era di prevenire ogni possibile rivolta, e sotto questo specioso pretesto invase i domini del re di Napoli, e se ne impossessò con la forza delle armi, dopo averne minato il trono con una sistematica rete d'infernali perfidie... Intanto qual è il risultato? In luogo di pace, di prosperità, di contento generale, che si erano promessi e proclamati come conseguenza certa della unità italiana, non si ha altro di effettivo, se non la stampa imbavagliata, le prigioni ripiene, le nazionalità schiacciate, ed una sognata unione, che in realtà è uno scherno, una burla, una impostura,,

Accennando poi all'orrendo stato delle prigioni nel napoletano, egli dice: -,se si volle nel 1851 prestar fede all'onorevole Gladstone, divenuto poi cancelliere dello scacchiere, perché oggi non crederemmo noi, c il paese con noi, al nobile lord Lennox, che nella descrizione dello stato presente delle stesse prigioni ha fatto fremere di orrore tutti i cuori in questa assemblea?,,

Alle obiezioni fatteglisi da altro oratore, potersi, cioè, considerare i denunziati abusi carcerari come irregolarità scusabili per la condizione eccezionale della Italia, al cui governo fa un merito di aver mostrate le prigioni agli esteri visitatori, il signor Magni re risponde: -, la più importante qnisione, e che implica un gran principio, quello della inviolabilità della libertà umana, si agita in questo fatto; cioè, che migliaia d'individui sono carcerati senza giudizio, sol perché SOSPETTI al governo, ovvero inscii in tutto del motivo di loro incarcerazione (1). - Domando poi, qual'è lo stato eccezionale d'Italia, che autorizza tanti eccessi? quando avran fine le violenze contro la stampa, lo spionaggio, che penetra dappertutto, le visite domiciliari, gli arresti arbitrari! - Io credo, che codesta eccezionale condizione di cose durerà fino a che non si dia termine una volta per sempre a codesta miserabile e sanguinaria impostura di unità italiana! Da parte mia, io son convinto, che abbia a finire con la vergogna e col disinganno ciò che è cominciato con la iniquità Si vuol dire, che le bande armate contro il governo sardo sieno meschini gruppi di briganti: ma se fosse così, perché quel possente governo non li ha distrutti? se fossero semplici ladri (come ce li vogliono dipingere), essi non godrebbero le simpatie popolari, senza le quali non potrebbero resistere ad un armata di 90 mila soldati! Il certo si è, che codesti ladri, o briganti, quali che sieno, hanno disfatte più volte le truppe regolari, hanno spossate le forze del Piemonte, smaccati i loro generali, rovesciati i ministeri, ed anche alterata, se non cambiata, la politica di una delle prime Potenze di Europa. - Ma noi medesimi, noi non siamo stati sempre cotanto schifiltosi a trattare con i briganti: i

nostri più grandi generali (non è gran tempo) han tenuto consiglio sotto le loro tende con i capi-briganti; né Wellington ha ruscata la loro cooperazione nella penisola... In quanto alla buona volontà con che il governo piemontese avrebbe mostrate le prigioni del napoletano agli esteri, deve aversi in conto di favola: il ministro dello interno aveva all'uopo telegrafato da Torino alle autorità di Napoli: „non permettete a chicchessia di visitare, sotto verun pretesto, le vostre prigioni”. - Se il nobile lord Lennox non si fosse fortunatamente già munito di permesso del generale Lamarmora, né pur l'ombra di una porta di quelle prigioni gli sarebbe stata aperta; e niuno avrebbe potuto mai udire dal suo eloquente labbro il racconto delle miserie e de' patimenti, che ci han fatto così inorridire, e che sommuoveranno ogni anima generosa nel nostro paese. - Ei fu perciò al caso di poter sollevare il velo, che copre tante atrocità commesse nel nome della libertà, sotto un re costituzionale, e che sarebbero odiose anche sotto il peggiore degli immaginabili dispotismi. La narrazione fattane dal nobile lord non costernerà soltanto coloro, che han dato il loro sostegno morale a codesta colossale giunteria di un'Italia una, ma gioverà pure a più di una sventurata creatura, le cui membra piagate gemono sotto il peso delle catene carcerarie. - In quanto a me, ho serie apprensioni per la libertà d'Italia. Nella mia opinione questa deve ottenersi mercé interne riforme di governi separati ed indipendenti, anzicchè confondendo insieme 7, o 8 distinte nazionalità, tenute in diffidenza l'una contro l'altra dalla storia, dalle tradizioni, da' sentimenti, dalle abitudini, ed anche dalla lingua, collocando il tutto sotto il ferreo governo di un solo; ciò che si è voluto chiamare unità e libertà. Nell'attualità io fo voti sinceri per la restaurazione de' sovrani legittimi, e perché ogni Stato d'Italia ricuperi la perduta nazionalità. - Io non posso far altro, che esprimere la mia credenza, che, fra qualche anno, voi vedrete restaurato l'artico ordine di cose, senza i vecchi abusi e difetti, a' quali rimedieranno da se stessi gli antichi governi.... Passerà qualche anno appena, e voi vedrete abolito ciò che il Piemonte sta facendo dal 1860,,.

*(1) La stampa indipendente, e la pubblica opinione ai è già pronunziata su la vantata amnistia reale di 17 novembre 1853 circoscritta da restrizioni per favorire l'arbitrio degli attuali regoli delle provincie meridionali. Delle tante migliaia di carcerati, appena un 34 han potuto esser liberati dalle prigioni, mentre altre centinaia tuttodi vi entrano per mantenere l'equilibrio delle carcerazioni, che unite alle 130 mila baionette dette truppe piemontesi di occupazione, formano la suprema legge di salute pubblica sotto l'attuate regime. Che dire poi dell'arbitraria pena de' domicili coatti ossia deportazione!*

LA  
QUESTION DE NAPLES  
ET LE  
PARLEMENT ANGLAIS

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLEANS, 17 ET 19, PALAIS -ROYAL

1863

Le 8 mai dernier, un débat solennel sur les affaires d'Italie, et principalement sur les affaires de l'Italie méridionale, eut lieu dans la Chambre des Communes d'Angleterre. Plusieurs membres du Parlement y signalèrent, à l'attention du gouvernement de la Reine et à l'indignation publique, la conduite du gouvernement piémontais et de ses agents.

Ils prouvèrent par des témoignages irrécusables que l'annexion était odieuse surtout aux populations napolitaines et siciliennes; qu'elle leur avait été imposée par la force, et que ces populations soupiraient après le jour de la délivrance.

Ils dévoilèrent les actes de dilapidation et de tyrannie sans nombre dont elles sont journellement victimes.

Ils dirent les milliers et les milliers de captifs que renferment les innombrables prisons créées par le régime nouveau, captifs qui n'ont commis, la plupart, d'autre crime que celui d'être suspects à leurs oppresseurs.

Ils énumérèrent enfin les atrocités commises par les Piémontais, la dévastation des campagnes, l'incendie des villes, les fusillades de chaque jour et pour ainsi dire de chaque heure.

Ils s'indignèrent, avec raison, du cynisme du gouvernement de Turin, qui voudrait flétrir du nom de brigands les napolitains combattant pour reconquérir leur nationalité et leur indépendance; et ils protestèrent contre ces barbares exécutions, sans jugement, multipliées avec une férocité toujours croissante.

Ce fut une enquête minutieuse, complète, accablante, contre la domination piémontaise. M. Bentinck comme M. Maguire, M. Bowyer comme M. Cochrane, M. Walsh comme lord Henry Lennox, la jugèrent et la condamnèrent sans appel possible. La voix de ce dernier avait d'autant plus d'autorité, son témoignage d'autant plus de poids, que le noble lord venait de parcourir l'Italie. Ce qu'il racontait, ce qu'il affirmait, ce qu'il blâmait, ce qui excitait sa généreuse indignation, il l'avait vu par lui-même et il se portait garant de tous les faits qu'il signalait en les flétrissant.

Il y avait tout lieu d'espérer que cette séance mémorable, qui avait produit une si vive sensation en Angleterre, aurait du retentissement en France, en Europe, et détromperait bien des gens qui se font une fausse idée de la véritable situation de l'Italie méridionale. Mais la conspiration piémontaise a empêché encore une fois que la lumière se fit. Il a été organisé en Italie des officines de fausses nouvelles, dont la télégraphie privée se fait l'organe et les feuilles piémontistes les complices. Par ce moyen, l'opinion publique est induite en erreur.

Cette fois, c'est au silence que l'on a eu recours pour la tromper. Les agences de publicité qui se chargent de transmettre aux journaux les résumés des séances parlementaires, ont jugé à propos, et nous ne rechercherons pas dans quel but, de ne pas dire un mot des remarquables discours prononcés au sein du Parlement anglais. Elles se sont borne à rapporter les quelques insolences que lord Palmerston s'est permises à l'égard de l'occupation française à Rome, du Pape et de la royauté napolitaine, donnant ainsi à entendre qu'il n'y avait pas eu de discussion, et que le ministre anglais avait facilement réduit au silence ses interpellateurs. Et pourtant c'est en parlant de cette discussion que lord Palmerston s'écriait: «C'est l'événement de la session.»

Ce que ces agences n'ont pas fait, nous venons le faire aujourd'hui. Nous avons traduit ce qui fut dit alors par les accusateurs du piémontisme, et nous ne doutons pas que ceux qui liront ces actes d'accusation dressés par des hommes honorables, dont la parole ne saurait être suspectée, ne concluent avec eux, que les maux de l'Italie méridionale ne cesseront que le jour où elle sera délivrée du joug piémontais.

*N. B.* Les discours que nous publions sont traduits textuellement, à savoir: le discours de M. C. Bentinck, du *Times* et d'une brochure publiée à Londres; ceux de sir G. Bowyer et de M. Cochrane, du *Times*; celui de M. Maguire, de *l'Examiner*; enfin celui de lord H. Lennox avec les notes originales à l'appui, du texte imprimé chez Harrison and Sons, Saint-Martin Jane, à Londres.

LA  
QUESTION DE NAPLES  
ET LE  
PARLEMENT ANGLAIS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
SÉANCE DU 8 MAI 1863  
**DISCOURS DE M. CAVENDISH-BENTINCK**

La condition de l'Italie méridionale empire de jour en jour, et c'est un devoir que de fournir à la Chambre, aussi bien qu'au pays, tout renseignement de nature à éclairer l'opinion à ce sujet. (Écoutez! écoutez!) J'assure le Gouvernement que je n'ai qu'un désir, celui d'arriver à la vérité.

On nous dira peut-être, pour s'opposer à une discussion de ce genre: «Quel droit avons-nous de mêler dans nos débats les affaires intérieures d'un royaume étranger? La question d'Italie est réglée, le roi Victor-Emmanuel est en possession de ce qui est à lui. Nous n'avons pas plus le droit de discuter dans cette Chambre l'administration locale ou la police de son royaume que la Chambre des députés de Turin n'aurait celui de débattre de semblables questions en ce qui nous touche.»

Voilà le vieil argument qu'on met en avant.

Mais ma réponse est que ni le gouvernement de *fait (de facto)* de l'Italie, ni le gouvernement de Sa Majesté n'ont le moindre droit d'étouffer la discussion sur un tel sujet, (Écoutez! )

A quoi le nouveau royaume d'Italie doit-il d'avoir excité en sa faveur les sympathies populaires en Angleterre? A cette croyance que tous les maux, tous les malheurs de l'Italie provenaient d'un gouvernement mauvais et qu'en passant sous la loi piémontaise elle en verrait aussitôt la fin. Sous l'influence de ce sentiment, le peuple anglais a, témoin impassible, laissé passer devant lui et vu sans s'émouvoir, de très-grands changements, tels que la guerre de 1859, les traités de Vienne mis en pièces, le détronement des Grands-Ducs par l'intrigue, la cession de la Savoie et de Nice à la France, l'invasion et le morcellement des États du Pape et l'occupation du royaume de Naples, sans aucune déclaration de guerre, contrairement au droit des gens, consentant ainsi à un précédent que les fédéraux pourraient invoquer a un moment donné, comme un prétexte pour s'emparer du Canada. (Écoutez! Écoutez!) Ces graves infractions au droit des nations étaient excusées parce qu'on supposait que la politique du comte de Cavour était la *panacée* de tous les désordres politiques et que la paix et le contentement général devaient être les conséquences nécessaires de son succès.

Le gouvernement de l'Italie doit par conséquent subsister ou tomber, d'après les résultats. Il est arrivé à son état actuel en foulant aux pieds toute loi internationale. Il ne saurait plus invoquer la loi internationale en sa faveur. Il faut que le gouvernement italien prouve qu'il a agi conformément aux principes qu'il professait, ou bien il doit perdre la confiance que le peuple anglais lui a peut-être trop facilement accordée.

Quant au gouvernement de Sa Majesté, il semble être possédé d'une idée fixe: que la cause de ces maux est dans le maintien de l'occupation française à Rome et dans la permission donnée par le Pape au roi de Naples de résider à Rome. C'est sur quoi on insista fortement dans le débat qui eut lieu en avril 1862, lorsque la question fut catégoriquement soulevée par mon honorable ami (sir G. Bowyer).

A cette occasion, le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, le chancelier de l'Échiquier et le noble lord (Palmerston) se sont efforcés d'interloquer, en quelque sorte, ceux qui avaient une manière de voir différente de la leur sur la question. A cet effet, sans doute, l'honorable M. Layard a soutenu les propositions les plus extravagantes: que les brigands étaient entièrement réfugiés, hébergés à Rome;



que le brigandage était confiné aux frontières de Rome; qu'il n'y avait point de brigandage en Calabre, ni à Bari, ni dans la terre d'Otrante; que la conscription était populaire et la garde nationale entièrement dévouée au gouvernement; que les brigands commettaient les plus grandes atrocités et que les soldats piémontais étaient des modèles de clémence.

Le chancelier de l'Échiquier s'est engagé alors dans la même voie et il est allé jusqu'à dire qu'il était merveilleux que l'on eût si peu de cruauté à reprocher aux soldats d'Italie; et le noble lord, qui est à la tête du gouvernement, a ajouté qu'il n'avait pas besoin d'insister sur les énormités commises par ceux qui étaient envoyés de Rome avec la sanction du chef de la religion catholique romaine et du malheureux souverain exilé qui vit sous la protection du Pape; qu'il se bornerait simplement à dire qu'elles étaient telles qu'elles devaient éloigner qui que ce fût de se faire l'avocat d'une cause souillée de pareilles cruautés; et que si l'Italie méridionale était troublée, ce n'était point par les populations, mais par des mercenaires, l'écume de la terre, expédiés tout exprès pour tuer, piller, incendier, pour brûler vif jusqu'au peuple lui-même.

Je ne veux pas m'étendre sur le bon goût de ces assertions en ce qui concerne le chef de la religion catholique romaine, si bon goût il y a; assurément ce qu'il n'y a pas, c'est une ombre de justice.

Maintenant, je ne demanderai pas où est l'évidence, et quels sont les témoignages en faveur de pareilles allégations.

Je sais que mon honorable ami le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, dans un discours très-éloquent, a cité quelques longs et ennuyeux extraits du consul-général Bonham. Mais si les honorables membres de cette Chambre examinaient ces rapports, ils y trouveraient qu'ils ont été faits sur ouï dire, et que pour un fait sur lequel on lui demandait précisément à qui il devait ses informations, il refusa de dire le nom, quoique ce nom fût celui d'un *gentleman* anglais.

La conclusion à laquelle je suis arrivé après avoir parcouru toute cette correspondance, c'est que les rapports de sir J. Hudson et du consul-général Bonham ne sont pas tels que l'on ait entièrement et totalement à s'y fier.

Deux fois, dans cette Chambre, j'ai convaincu sir J. Hudson de n'avoir pas donné au gouvernement de Sa Majesté des informations qu'il aurait dû lui communiquer. Par conséquent, j'accepte avec la plus grande réserve tout témoignage qui vient de lui, et je suis prêt à donner toutes les raisons les plus explicites de cette réserve.

Plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière discussion sur les affaires italiennes, et la dernière dépêche du consul général Bonham porte la date du 2 avril 1862. Les rapports sur les conditions de l'Italie méridionale, les lettres des correspondants publiées dans les journaux français et anglais étant contradictoires avec les documents déposés sur le bureau de cette Chambre, le gouvernement de Sa Majesté a rouvert la question en déposant sur le bureau des dépêches qui couvrent seulement deux feuilles de papier. Dans ces dépêches, on trouve que l'idée fixe du gouvernement, par rapport aux affaires de Naples, a pris, s'il est possible, une forme encore plus exagérée.

En premier lieu, M. Oddo-Russell écrivant au comte Russell, le 24 novembre, dit:

«Le comité bourbonnien a dernièrement envoyé un nouveau détachement de deux cents hommes rejoindre la bande de Tristany sur la frontière. Ils étaient bien armés et portaient des tuniques bleues et des pantalons rouges, de façon à ressembler, à distance, à des soldats français et à tromper les patrouilles et les avant postes italiens.»

«Les hommes enrôlés sont principalement des Bavares, des Belges et des Espagnols. Le quartier-général de Tristany est, suivant les circonstances, à Santa-Francesca ou à Strangolagalli, et il tire ses rations et ses provisions de Veroli.

«On ne saurait comprendre pourquoi le comité bourbonnien continue à organiser ces bandes d'étrangers qui, outre qu'elles fatiguent les habitants des frontières napolitaines, n'ont d'autre résultat que *de jeter le discrédit sur la cause du roi François II.*»

A la réception de cette dépêche, le noble comte, secrétaire des affaires-étrangères, avec son impétuosité habituelle, mais inconsidérément, sans raison, écrivit une dépêche à la date du 27 décembre 1862, où, après avoir payé un tribut aux intentions bienveillantes et bien connues du Pape, il attaque le gouvernement français; il dit:

«Si l'armée française à Rome ne faisait que protéger un pouvoir si saint, si religieux et si charitable, les maux de l'occupation française seraient jusqu'à un certain point amoindris. — Mais il y a une grande distance entre la théorie ainsi posée et les faits existants. Les bandits qui infestent les provinces du sud de l'Italie ont leurs quartiers-généraux à Rome C'est de ces repaires, où ils sont en sûreté sous l'abri du drapeau français, qu'ils font des sorties continuelles pour aller détruire des villages entiers et assassiner les paisibles fermiers du Sud.

«Il est parti dernièrement de Rome un détachement de deux cent soixante hommes, bien armés, vêtus de sur touts bleus et de pantalons rouges, de manière à pouvoir ressembler à des soldats français et tromper ainsi les avant-postes italiens et leurs part trouilles. Si de tels détachements de brigands étaient envoyés de Suisse en Lombardie, le gouvernement italien protesterait de suite, et la République mettrait aussitôt fin à un procédé si peu amical.

«A Rome, cependant, les choses marchent bien différemment ce sont les hauts dignitaires qui entourent la personne du Pape et son hôte illustre, l'ex-roi de Naples, qui passent aux yeux du monde en général pour être les instigateurs de ces incursions. Il est vrai que si le gouvernement romain était réellement indépendant, il devrait s'attendre à ce que le roi d'Italie lui demandât immédiatement raison de ces procédés agressifs et injustifiables, et qu'il ne s'aventurerait pas à mépriser des remontrances aussi justes que bien fondées. La continuation de ces actes outrageants et barbares est, par conséquent, un mal entièrement dû à l'occupation de Rome par les Français, et qui cesserait tout d'un coup si des ordres spéciaux étaient donnés par le ministre français de la guerre au général commandant les troupes françaises sur le territoire romain. Le ministre de la guerre n'a qu'à dire péremptoirement: «Que le brigandage cesse!» et les bandits romains auront disparu pour ne plus donner signe d'existence après une quinzaine.»

Peut-il y avoir des expressions plus insultantes? La patience des agents du gouvernement français a été vraiment prodigieuse, surtout s'ils savaient que lord Russell devait avoir su qu'il n'y avait pas le plus léger fondement à une telle accusation. (*Applaudissements.*) Mais la précipitation, le manque de retenue et de jugement ont trouvé leur juste récompense: car, dans une dépêche datée du 14 janvier 1863, M. Oddo-Russell rapporte qu'il lui a été demandé une explication par le général français, et qu'il est forcé d'admettre qu'il a commis une grave erreur. — M. Oddo-Russell dit:

«Votre Seigneurie a appris que le général comte de Montebello dénie de la manière la plus positive la vérité de mon rapport en ce qui concerne le passage de brigands par delà la frontière, dont parle ma dépêche du 24 novembre dernier. Dignes de foi comme une paraissaient l'être ceux à qui je dois mes renseignements, il me faut donc supposer que, dans ce cas,

ils ont été trompés eux-mêmes; et je regrette d'avoir envoyé à Votre Seigneurie des informations qui, sans que je m'en doutasse, étaient inexactes. Je regrette également de dire que j'ai trouvé le général de Montebello quelque peu contrarié à cette occasion. Il dit qu'en supposant que des hommes puissent être armés, équipés à Rome et envoyés à la frontière à son insu, j'ai blâmé son administration militaire de Rome; mais que cette critique n'était pour lui qu'un objet d'indifférence, tant que sa propre conscience et le sentiment du devoir étaient satisfaits.»

Mais ce n'est pas tout: après avoir pris la pilule qu'il a été obligé d'avaler en s'abaissant à une telle humiliation, M. Oddo-Russell fait une gauche excuse, qui donne singulièrement raison au proverbe français, «qui s'excuse s'accuse.»

«J'ai dit,» ajoute-t-il, «j'ai dit au général combien je regrettais que quelques-uns de mes rapports eussent été une cause de contrariété pour lui; que je ne les avais faits que sur ce que je considérais comme de bonnes autorités: et que des rapports semblables faits précédemment par moi avaient été entièrement confirmés par son prédécesseur, le général de Goyon. Les moyens employés, ai-je-dit, par le comité légitimiste, pour expédier des hommes et des armes à la frontière, ont été anciennement tels qu'il suit. Les hommes étaient envoyés un à un et à pied à de certains couvents sur la frontière, tandis que de vieux uniformes français étaient achetés aux juifs dans le Ghetto, et, aussi bien que des armes et d'autres effets d'équipement, transportés pièce par pièce à des vignes isolées dans la campagne de Rome, pour être emballés de nuit dans de vieux barils à harengs et voiturés successivement jusqu'à la frontière, où ils étaient distribués aux hommes qui déjà s'y trouvaient assemblés.»

Il paraît à peine possible qu'un diplomate de profession se soi laissé tromper par des informations *si dignes de foi!* J'en appelle au sous-secrétaire d'État, et je lui demande si l'on peut croire sérieusement que ces vieux habits, recevant, après le parfum du Ghetto, celui des barils à harengs, pouvaient avoir sur les soldats d'Italie d'autre effet que celui de les tenir à distance. Et pourtant telles étaient les dépêches d'un ministre britannique sur un sujet aussi important! Quel en a été le résultat?

Le ministre des affaires étrangères a accusé deux puissances, la France et Rome, avec lesquelles il est en relation d'amitié, d'offenser une troisième puissance. Si les accusations étaient vraies, je n'aurais rien à dire, si ce n'est que le gouvernement aurait pu faire des représentations encore plus énergiques; mais si les accusations ne sont pas prouvées, la conséquence logique est que cette correspondance, pour emprunter une phrase à M. Russell lui-même, n'a *obtenu d'autre résultat que de jeter le discrédit sur la cause de la reine Victoria*. — Quant au fond de la question, que la Chambre veuille bien m'écouter et voir quels ont été les faits en réalité.

D'abord, quant à ce que l'on appelle le brigandage, ce n'est véritablement qu'une guerre civile, — un mouvement spontané contre l'occupation étrangère (Écoutez! écoutez!), semblable à celui qui se produisait dans le royaume des Deux-Siciles dans les années qui s'écoulèrent de 1799 à 1812.

Alors le grand Nelson, Sir J. Stewart, un de mes parents, Lord Bentinck et d'autres commandants anglais, ne craignirent pas d'avoir des relations avec les brigands de cette époque, leur chef, le cardinal Ruffo, et ceux qui agissaient sous ses ordres dans le but commun de repousser l'invasion française. (Écoutez! écoutez!) Le brigandage n'est pas confiné aux frontières de Rome. Mon honorable ami le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères peut rire à son aise, mais je prouverai mon assertion, non pas avec des extraits cités par le gouvernement, mais en m'appuyant sur une autorité que mon honorable ami ne saurait renier, — sur le parlement de Turin.

L'année dernière, mon honorable ami a parlé en termes élevés du parlement de Turin, et il a dit au président de cette chambre qu'il pourrait être fier s'il était appelé à présider une telle assemblée. Pour ma part, j'espère qu'un tel destin n'est pas réservé à notre président.

Le brigandage napolitain a été maintes fois le sujet de grandes discussions dans le parlement de Turin, notamment pendant le débat de novembre 1862, qui amena la chute de Rattazzi, et tout récemment, pendant le mois dernier.

Il est évident que les rapports faits à la Chambre sur la condition des provinces du Sud, — que le ministère ne saurait contredire ni expliquer, sont les meilleures preuves qui puissent être produites.

J'ai là sous la main les discours de membres distingués de la chambre de Turin, — de Ferrari, Massari, Nicotera, Crispi, Cappone, Bixio, Ricciardi et de beaucoup d'autres, tous libéraux,

des hommes qui n'ont pas la moindre tendance réactionnaire. Je neveux pas fatiguer la Chambre en les lisant tous et tout au long: quand ils sont bons, peu de témoignages suffisent. J'en lirai seulement assez pour établir la vérité, en m'engageant personnellement, s'il est besoin, à confirmer mes allégations sur les détails les plus complets. Dans ce but, je choisirai les discours du député Ferrari, parce que Ferrari est un homme d'un haut caractère autant que d'une réputation élevée, un Lombard, libre de tout préjugé aussi bien dans le sens piémontais que dans celui du Sud, un honnête homme, en un mot, dont le témoignage est irréprochable.

Ferrari, à son retour d'une visite faite dans les provinces du Sud, et après avoir été témoin des ruines de Pontelandolfo et de Casalduni, deux villes saccagées et détruites par les Piémontais (à Pontelandolfo, trente malheureuses femmes qui, dans leur terreur, s'étaient agenouillées au pied d'une croix, furent massacrées par des assassins sous l'habit de soldats réguliers), Ferrari revenu à sa place dans le Parlement s'exprimait ainsi:

«Oui, vous pouvez les appeler des *brigands*; mais ils se battent sous un drapeau national; vous pouvez les appeler des *brigands*; mais les pères de ces *brigands* ont deux fois rétabli les Bourbons sur le trône de Naples.»

Le 29 novembre dernier, M. Ferrari, s'adressant au ministère, disait: «Qu'est-ce qui constitue le brigandage? Est-ce le fait, comme voudrait nous le faire croire le ministère, que mille cinq cents hommes, commandés par deux ou trois vagabonds, peuvent tenir tête à tout un royaume défendu par une armée de cent vingt mille réguliers? Comment! mais ces mille cinq cents hommes sont alors des demi-dieux! des héros! J'ai vu une ville de cinq mille habitants (il faisait allusion à Pontelandolfo) détruite de a fond en comble. Par qui? Pas par les brigands. Vous ne pouvez dénier que des familles entières ne soient arrêtées sans motif; que beaucoup d'individus acquittés par les juges ne languissent encore en prison. Un nouveau code est en activité, en vertu duquel tout homme pris les armes à la main est fusillé. C'est ce que j'appelle une guerre de barbares, une guerre sans quartier. Si la conscience ne vous dit pas que vous roulez dans le sang, je ne sais pas comment m'exprimer moi-même.»

C'est là un beau spécimen des opinions exprimées par les indépendants de la Chambre pendant le grand débat de novembre; et ces opinions ont été singulièrement corroborées par un incident arrivé à la fin de ces débats, et qui démontre clairement le caractère national du mouvement dans les provinces napolitaines.

Il avait été rapporté à la Chambre qu'une bande de brigands était entrée à Grottaglie (ville de cinq à six mille habitants, dans la Capitanate). Le député Castromediano posa une question à Rattazzi à ce sujet. Ce dernier répondit en lisant un télégramme qu'il avait reçu, dans les termes suivants:

«Les brigands sont entrés à Grottaglie. — Reçus par toute la population avec bannières et illuminations.— Le syndic et le conseil municipal complices. — La garde nationale de même. — Le cas très-sérieux. — Ordonné la dissolution de la garde nationale. — Le syndic et le conseil municipal en arrestation.»

Rattazzi alors prononça ces paroles remarquables: «La Chambre concevra que si les brigands ont occupé Grottaglie, le blâme ne doit pas en rester au gouvernement, mais aux autorités municipales, à la garde nationale et à la population entière.»

Si d'autres preuves du sentiment national de la lutte sont demandées, il surfit de consulter les pages de la *Gazette officielle* de Turin. On y pourra voir journellement des décrets dissolvant des gardes nationales et des corps municipaux, dix ou douze à la fois, pour complicité avec les brigands, et fixant le théâtre de la guerre civile non pas dans les Abruzzes, à Sora ou dans la Terre de Labour, mais dans la Capitanate, la Basilicate, Otrante et les Calabres (1).

Le 25 mars, Canone, un député, soutien du gouvernement, citait des documents officiels pour prouver que le gouvernement lui-même avait reconnu la complicité des syndics et des gardes nationales en général, et il appelait l'attention de la Chambre sur les défaites et les désastres que les Piémontais avaient dernièrement subis dans la province de la Capitanate.

Le 18 avril, une interpellation fut faite au sujet du trop fameux Fumel par Ricciardi. Le député Miceli, qui était en Calabre à l'époque de ces massacres, appuya Ricciardi, établit *qu'un règne de terreur* dominait en Calabre et cita un grand nombre de cas de personnes fusillées

(1) Ce système de dissolution va toujours son train. Chaque jour apporte un nouveau décret de suppression d'un conseil municipal ou d'une garde nationale.

sans jugement et sans merci. — La vérité stricte des rapports de Miceli ayant été mise en question, Bixio se leva. Bixio a été général garibaldien; il a débarqué avec Garibaldi en Sicile et l'a accompagné dans sa campagne. Le général Bixio, par suite de la connaissance parfaite qu'il a du pays, avait été nommé membre de la commission du brigandage par le gouvernement. Bixio, par conséquent, parlait avec autorité. Il dit: «Un système de sang est établi dans le Sud de l'Italie; mais ce n'est pas avec des flots de sang que l'on peut remédier à ses maux. La vérité du rapport de Miceli est positive. Il est évident que dans le Sud on ne sort pas d'un système de sang, et que tous ceux qui portent une capote se croient en droit de tuer ceux qui n'en portent pas; mais le Parlement ne doit pas suivre cette conduite.» Après avoir séparé La Marmora des excès de ses subordonnés et blâmé les rigueurs autorisées par le ministère, il concluait ainsi:

«Soyons d'abord justes. Si l'Italie doit être une nation, il faut atteindre notre but par la justice et non par l'effusion du sang (applaudissements).»

J'appellerai maintenant l'attention sur une dernière phase de cette question. Elle est de la plus grande importance, non-seulement pour démontrer le peu de solidité des fondements sur lesquels ces accusations de donner asile à des brigands reposent, mais comme un bel exemple de la gratitude que l'Angleterre peut attendre en retour de ses sympathies piémontaises.

Le 27 du mois dernier, le député San Donato demandait au gouvernement quelle conduite il avait tenue à l'égard du gouvernement anglais, qui avait permis à des bandes de brigands de s'organiser à Malte et de faire de là des incursions sur le territoire italien. A cette question, le ministre Peruzzi a répondu par les mots suivants:

— «Nous avons reçu des informations à ce sujet. Nous avons ordonné à des vaisseaux de guerre de croiser dans les eaux de la Sicile et des Calabres. Nous n'avons pas manqué d'adresser de justes représentations au gouvernement de la Grande-Bretagne à ce sujet; mais nous n'avons pas encore reçu de réponse satisfaisante; et à l'égard des récents événements de Malte, nous ne manquerons pas de renouveler nos instances.» Puis vient ce remarquable passage: «Nous n'appréhendons point de graves conséquences de ces préparatifs. L'expérience nous démontre que toutes les expéditions du dehors (venues de l'étranger) ne produisent que des résultats sans importance.»



C'est là une leçon pour Lord Russell. Que ne pourrait pas dire le gouvernement français s'il lui plaisait de descendre au style des arguments de Lord Russell et s'il voulait gagner une mesquine et temporaire popularité en abandonnant tous les principes? Ne pourrait-il pas justement, en rétorquant le raisonnement, dire: «Comment vous (gouvernement anglais), vous faites profession d'être pour la liberté de l'Italie et vous donnez asile aux brigands? La continuation de ces excès barbares est donc un mal qui doit être entièrement attribué à l'occupation de Malte par les Anglais, et ils cesseraient aussitôt si vous envoyiez les ordres utiles», et ainsi de suite. (Écoutez! Écoutez!) N'est-il pas monstrueux alors que l'on ait dirigé de telles attaques contre le gouvernement français? (Écoutez! écoutez!) Je n'ai jamais été en faveur de l'occupation française à Rome, et même j'en ai toujours été l'ennemi, tandis que le noble vicomte, mon adversaire, ne pourrait rien dire contre les résultats, car il a fait tout ce qu'il pouvait pour établir l'influence française en Italie. (Écoutez! écoutez!).

Lorsque le noble lord siégeait encore dans l'Opposition, il attaquait le gouvernement de lord Derby, parce que, disait-il, ses sympathies étaient avec l'Autriche, et que toute politique qui tendait à affaiblir l'alliance intime avec la France était indigne de la confiance du pays.

Ce fut sur ce motif qu'il assit et appuya principalement le vote de manque de confiance contre le ministère. (Écoutez!) Depuis que le noble lord a passé dans l'autre Chambre, il a prononcé beaucoup de discours au sujet du gouvernement français, et ses discours n'étaient pas de la plus haute discrétion; — mais si on lui demandait maintenant si le gouvernement de Sa Majesté est en bons termes avec le gouvernement français, il répondrait probablement que, dans l'est de l'Europe aussi bien que dans l'ouest le plus lointain, le cabinet de Saint-James et les Tuileries agissent le plus cordialement du monde pour arriver à un but commun. Ces attaques contre le gouvernement français seraient-elles donc l'indication d'un revirement politique? La nomination récente d'un honorable gentleman a excité quelque surprise dans le pays, et il n'y a pas de doute qu'elle n'a pas passé sans être remarquée. Je suis le dernier à vouloir nier les talents et l'éloquence de l'honorable député d'Halifax; mais il est vraiment extraordinaire que, s'il était nécessaire au noble lord d'aller de ce côté réparer ses forces, il se soit fixé sur un gentleman dont les opinions sur la politique étrangère étaient tellement décidées. (Écoutez! écoutez!)

L'honorable gentleman lui-même serait le dernier à nier ses sympathies, et il est depuis longtemps notoire que l'honorable gentleman est un chaud partisan des préparateurs et des promoteurs des mouvements révolutionnaires. Ces attaques contre le gouvernement français n'ont-elles pas dû passer pour des marques de sympathie avec le parti du désordre, dont le but constant est de s'élever contre les pouvoirs légaux et de troubler la paix des pays avec lesquels il est de notre intérêt d'être dans les meilleurs termes? (Écoutez! Écoutez!) Le noble lord, en plaçant l'honorable gentleman au banc de la Trésorerie, aurait bien dû dire quelques mots qui rassurassent à cet égard la Chambre et le pays.

A l'égard des papiers qui ont rapport au traitement des prisonniers politiques et que le gouvernement a refusé de communiquer, il y a un précédent parlementaire sur ce point, cependant.

En 1861 [*1851 N.d.R.*], le chancelier de l'Échiquier, M Gladstone, écrivit son fameux pamphlet en termes pleins d'une virulente éloquence. Il dépeignit les horreurs des prisons de Naples, et le noble vicomte, secrétaire des affaires étrangères, en réponse à une question de l'honorable député de Westminster, déclara qu'il ferait distribuer une copie de cette brochure à toutes les légations anglaises, dans l'espérance qu'elle produirait généralement une utile impression. Quelques années après, le noble lord devenait premier ministre.

En 1856, il y eut une discussion dans les deux chambres au sujet de cette production de documents, et il fut admis par tout le monde, par la plus haute autorité légale hors de cette enceinte, qu'il y avait des cas où l'intervention des gouvernements étrangers était légitime, et que Naples était l'un de ces cas. On donnait pour raison que le roi de Naples ne gouvernait pas dans une voie que le pays jugeât convenable. Et ce fut parce qu'on trouva qu'il n'y avait là ni juges, ni jugements convenables, et que les prisonniers y subissaient un traitement hors de toute convenance, que les relations diplomatiques furent suspendues avec Naples. Ces relations furent reprises seulement après l'avènement du dernier roi, et même alors il y eut quelques protestations, par ce motif que la cause de suspension n'était pas levée.

Ainsi ce précédent que le manque d'équité dans l'administration de la justice et que le traitement, hors des convenances reçues, des prisonniers politiques justifient une intervention étrangère, est aussi fermement établi que tout autre précédent dans notre légale et équitable jurisprudence. (Écoutez! Écoutez!)

Je ne trouve point à redire à ce que le très-honorable gentleman ait écrit son pamphlet. Voyant ce qu'il faisait et croyant à ce qu'il faisait, c'était son devoir de le publier; et le très-honorable gentleman doit éprouver une grande satisfaction s'il peut penser qu'il ait réduit les souffrances de ces malheureux hommes. J'admets que le pamphlet du très-honorable gentleman soit vrai jusqu'au moindre iota; mais cela une fois admis, comment arrive-t-il que, devant l'état existant des choses, ni l'honorable gentleman ni le noble lord ne trouvent pas un geste à faire?

Quelles étaient les charges du très-honorable gentleman dans son pamphlet contre le gouvernement napolitain?

En premier lieu, qu'il y avait plus de vingt mille prisonniers détenus dans le royaume de Naples. Et que trouve-t-on aujourd'hui? Le consul-général Bonham a admis lui-même que le nombre des prisonniers politiques excède vingt mille. Il en est de même d'après ce qui a été établi par les députés dans le parlement de Turin.

La Chambre a su par M. Crispi qu'il y avait mille trois cents prisonniers nus et mangés de vermine à Palerme; par le député Lazzaro (le 9 avril dernier) qu'à Salerne la prison qui a été bâtie pour six cents détenus, en contient mille quatre cents; à Potenza mille cent au lieu de six cents; et qu'à Lanciano il y en a sept cents confinés dans une prison qui a été bâtie pour deux cents. (Écoutez! écoutez!)

Et en face de ces faits, le très-honorable gentleman reste silencieux! (Écoutez! écoutez!)

La seconde plainte élevée dans la brochure était que la police napolitaine faisait des visites domiciliaires et des arrestations illégales.

Que la chambre veuille bien écouter les propres paroles de M. Gladstone, ces paroles qu'elle aime tant à entendre. Je cite, page 9:

«Les lois napolitaines, comme je m'en suis informé, demandent que la liberté personnelle soit inviolable à moins d'un ordre écrit d'une cour de justice autorisée à cet effet.

«Au mépris absolu de la loi, le gouvernement, dont le préfet de police est un membre important, au moyen des agents de ce département, suit et épie les personnes, ordonne des visites de nuit, fouille les maisons, saisissant papiers et effets, brisant les parquets à plaisir sous prétexte d'y rechercher des armes, et emprisonnant les gens par vingt, par cent, par mille, sans ordre d'arrestation, quelquefois sans même un papier écrit par une autorité quelconque, ou sans quoi que ce soit en dehors du mot d'un sbire, constamment sans un procès-verbal de la nature du délit.

Et le fait n'a rien d'étonnant. Des hommes sont arrêtés non pas parce qu'ils ont commis ou parce qu'ils sont supposés avoir commis quelque délit, mais parce que ce sont des personnes qu'on a jugé convenable d'emprisonner ou dont on veut se débarrasser, et contre qui cependant il faut fabriquer quelque charge.»

Et aujourd'hui, aujourd'hui que le *statuto* piémontais est en force, le *statuto* bien plus libéral dans ses mesures que la constitution napolitaine de 1848; aujourd'hui que les visites domiciliaires et les arrestations illégales sont des faits de tous les jours, comme il l'a été démontré dans les discussions du Parlement en ce qui concerne les cas relatifs au sénateur prince Sant'Élia et à l'archevêque de Palerme (tous les deux libéraux avoués); aujourd'hui que des parents et des alliés au troisième degré des prétendus brigands, des centaines d'autres personnes sur une simple suspicion de complicité, sont arrêtées et fréquemment fusillées sans jugement; aujourd'hui que nombre de personnes, actuellement acquittées, languissent encore en prison, le très-honorable gentleman reste silencieux!

En troisième lieu, le très-honorable gentleman a protesté dans sa brochure contre la détention de prisonniers pendant une longue période de temps avant qu'ils passassent en jugement.

Et aujourd'hui que des milliers de pauvres misérables de tout âge et des deux sexes pourrissent dans des cachots, sans espoir, et font piteusement appel à l'étranger qui passe; aujourd'hui que ce mal est constaté dans ses détails par le consul-général Bonham lui-même, l'honorable gentleman demeure silencieux! (Écoutez! écoutez!)

Pour appuyer son quatrième grief l'honorable gentleman a donné, de la condition des prisons à Naples, une description qui est devenue tout à fait historique. Quelle en est la condition actuelle? Lisez les récits de Crispi, de Ricciardi, ceux mêmes du consul-général Bonham! Les chaînes des prisonniers politiques, les chaînes des Garibaldiens, dont la faute a été d'aimer l'unité de l'Italie un peu trop, n'ont pas suffi pour exciter la compassion du très-honorable gentleman; et l'honorable gentleman reste silencieux! (Applaudissements.)

En dernier lieu, enfin, et c'est au principal grief du très-honorable gentleman contre le gouvernement napolitain que j'arrive, le très-honorable gentleman dit, à la page 68 du pamphlet:

«Mon principal grief contre le gouvernement de Naples, c'est son manque total de légalité. Il n'y a pas de brigand qui viole les lois napolitaines avec autant d'audace et au même degré que le gouvernement lui-même par la main de ses agents.»

Mais, de nos jours, le *statuto* piémontais est-il mieux respecté?

A Naples et en Sicile, l'état de siège a duré plus longtemps que jamais état de siège n'a duré sous les Bourbons.

Le bâillon mis sur la *libre* presse n'est-il pas un fait?

Je n'ai pas l'intention de défendre ou de justifier le moins du monde les procédés du dernier gouvernement des Bourbons. Mais en quoi donc ce nouvel ordre de choses est-il un reproche contre le vieux système? Sous le gouvernement des Bourbons, ainsi que l'a reconnu le très-honorable gentleman, les condamnations à mort étaient très rares, et aujourd'hui des centaines, des milliers de gens sont impitoyablement fusillés sans jugement, et des chefs tels que ce monstre de Fumel, dont le gouvernement de Sa Majesté a virtuellement essayé de pallier les iniques atrocités, sont envoyés pour brûler, dévaster des villages entiers et en massacrer les habitants.

«Le gouvernement des Bourbons,»—a dit le député Nicotera,— «a le grand mérite d'avoir respecté nos vies et nos biens, et c'est un mérite que le gouvernement actuel ne saurait revendiquer. Nous n'avons ni liberté personnelle ni liberté politique. Dans le manque de légalité, le gouvernement des Bourbons est de bien loin suret passé. Les proclamations de Cialdini et autres chefs sont dignes de Tamerlan, de Gengis-Khan ou plutôt d'Attila.»

Crispi a parlé de la même manière.

Le très-honorable gentleman appelait le dernier gouvernement de Naples: la négation de Dieu! J'aimerais bien savoir quel terme le très-honorable gentleman appliquerait à ses successeurs? (Applaudissements.)

Je ne veux pas me hasarder à exprimer mon opinion sur l'honorable gentleman; mais je lui dirai ce que les Napolitains disent de lui: Où est *il nostro* Gladstone? (Rires et applaudissements.)

Où est ce grand homme d'État, qui, à l'heure de notre détresse, levait son bras puissant pour nous aider? Il était alors dans l'Opposition, et aujourd'hui il a entraîné le noble lord, son ennemi politique acharné, à agir selon ses vues.

Comment se fait-il, aujourd'hui qu'il tient une haute position politique, que le noble Lord a mis d'accord ses différences avec lui, et qu'ils siègent maintenant dans le même cabinet; quand les cris amers de nos souffrances retentissent à travers l'Europe, quand nous sommes châtiés aujourd'hui, non avec le fouet, mais avec des scorpions, comment se fait-il que ce grand homme d'État, *nostro* Gladstone, ne remue même pas le petit doigt pour venir à notre aide?

Moi aussi, j'en appelle au très-honorable gentleman, non pas au nom de la consistance dans les idées, ce à quoi l'honorable gentleman pourrait faire la sourde oreille (rires), mais au nom de l'humanité, afin qu'il élève une fois de plus sa voix pour la cause de Naples, et qu'il essaie par ses efforts et ses justes représentations d'obtenir quelque amélioration à la condition, quelque adoucissement aux maux de ce malheureux peuple. (Écoutez! écoutez!)

Et, agissant en galant homme, en véritable Anglais, tel que l'est, je le reconnais hautement, l'honorable membre à qui je m'adresse, il fera, je l'espère, aujourd'hui, dans une cause qui est impopulaire, des efforts aussi vrais que ceux qu'il a faits dans une cause qui avait la popularité pour elle; il pèsera sur le noble Lord et le Gouvernement, suivant les mots dont s'est servi l'honorable représentant de Westminster en 1857, pour que des instructions soient envoyées au ministre britannique à Turin, afin qu'il emploie ses bons offices auprès de la Cour où il est accrédité, et qu'il obtienne enfin la diminution de ces déplorables rigueurs, dans l'intérêt même de l'humanité. (Longs et bruyants applaudissements.)

## DISCOURS DE LORD HENRY LENNOX

Puisqu'il a été fait très-distinctement allusion à ma personne par le Sous-Secrétaire d'État des affaires étrangères, et que je suis un "de ces membres de l'Opposition, dans les rangs désolés de laquelle nous avons, il y a peu de temps, le plaisir de compter l'honorable *gentleman*, le Sous-Secrétaire des Affaires Étrangères lui-même, je ne saurais hésiter un instant à accepter le défi qui m'a été jeté. (Écoutez! écoutez! )

Et d'abord, je désirerais faire une observation sur le droit que le Parlement anglais a d'être soigneusement informé de l'état de l'Italie. Il y a douze mois à peine, l'honorable membre, aujourd'hui sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, s'étendait, avec son éloquence habituelle, sur le droit inaliénable, pour le Parlement anglais, d'être parfaitement renseigné sur la marche, sur la conduite d'un gouvernement que la Grande-Bretagne a positivement couvert de son bouclier, d'un gouvernement qui doit principalement à la protection, à la sympathie de ce pays de continuer son existence. A cette époque, les informations que le gouvernement de Sa Majesté avait en sa possession, étaient, de l'aveu du noble Comte (Russell), dans une autre enceinte, très-maigres; et, outre que c'était fort, maigre en quantité, c'était encore bien moins satisfaisant au fond; car ces dernières informations officielles démontraient que les affaires allaient assez mal, progressaient fort lentement à Naples, et établissaient même qu'il y avait à cette époque vingt mille prisonniers, au moins, confinés dans les prisons de cette province. (Écoutez! Écoutez!)

Dans la première période de cette session, l'honorable membre représentant de Taunton (M. C.-Bentinck), a demandé au gouvernement la production de nouveaux papiers. Le Sous-Secrétaire d'État, en lui répondant, convint que de nouveaux documents avaient été reçus de Naples, mais refusa de les déposer sur le bureau de la Chambre;

bien plus, il indiqua, en termes explicites, son intention de décourager toute discussion ultérieure sur les affaires de l'Italie méridionale. Pour moi, je m'en tiens à l'ancienne déclaration de l'honorable membre: que le Parlement et le pays ont droit à toutes les informations que le gouvernement peut donner; et comme l'honorable Sous-Secrétaire d'État a, contrairement à cette déclaration, refusé de nouveau, ce soir, d'en donner aucune, moi (lord Henry Lennox), usant de ma qualité de membre indépendant du Parlement anglais, je me crois engagé à me lever pour prendre la parole et à rapporter à la Chambre des *faits* qui se sont passés récemment sous mes yeux, et sur lesquels je m'abstiendrai de faire aucun commentaire, autre que qui sera absolument nécessaire pour l'intelligence même de ces faits.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel a fait certaines professions devant ce pays et devant l'Europe; et c'est par ses professions, par ses propres déclarations qu'il doit être jugé. Il a fait appel à la sympathie de la libre Angleterre, eu se fondant sur ce qu'il allait remplacer un détestable despotisme par les plus libres institutions. (Écoutez! écoutez!)

Avant d'aller plus loin, je demande à la Chambre son indulgence pour me permettre de toucher à un sujet qui me concerne personnellement. L'honorable membre qui parlait tout à l'heure (M. Layard), a déclaré que de ce côté de la Chambre, où siège l'Opposition, toute attaque contre le peuple italien ou son gouvernement était sûre d'être toujours reçue par de tumultueux applaudissements. Je ne puis pas avoir la présomption de répondre pour les honorables membres qui siègent autour de moi, mais je puis parler pour moi-même; et tous ceux qui me connaissent savent que, durant la lutte soutenue par l'Italie, mes sympathies les plus chaleureuses ont été pour la cause de la liberté italienne. (Applaudissements.)

J'ai, en diverses occasions, été sur le point d'être en désaccord avec quelques-uns de ceux avec qui, habituellement, j'ai l'honneur d'agir. Même avant que les plaines du Mincio eussent été inondées de sang français et autrichien, et plus tard, surtout après que la nouvelle nous fut parvenue des victoires remportées sur les bords de ce fleuve, il y avait à peine une douzaine d'hommes, à Londres, qui ne ressentissent pas quelque jalousie contre les succès des Français et qui ne devinssent moins ardents, en quelque sorte, pour la cause de l'indépendance italienne, par crainte du résultat de ces victoires napoléoniennes. (Écoutez! écoutez!)



Quant à moi, je n'ai jamais partagé ni ces jalousies, ni ces craintes. (Très-bien! Très-bien!)

Quoi qu'il en soit, il s'est dernièrement passé sous mes yeux certains faits, auxquels je ne puis pas être indifférent, et que j'ai cru de mon devoir de porter à la connaissance de la Chambre. Dans le but de simplifier le rapport que je vais faire, je classerai ces faits en quatre groupes, qui correspondent, par autant de questions, à quatre points que je signale, à mon tour, à l'honorable M. Layard.

Premièrement, existe-t-il ou n'existe-t-il pas, à présent, dans les Provinces Napolitaines, un système d'espionnage personnel et domestique?

Secondement, existe-t-il ou n'existe-t-il pas, soit dans les États Napolitains, soit à Florence, à Milan ou à Bologne, une liberté parfaite de la presse?

Je demanderai ensuite à la Chambre si, dans les pays soumis à la domination de Victor-Emmanuel, il y a bien ou il n'y a pas cette parfaite liberté de personnes dont a parlé l'honorable M. Layard.

Enfin j'appellerai l'attention de la Chambre sur l'état des prisons napolitaines, — sujet sur lequel l'honorable M. Layard m'a spécialement porté un défi formel; — de ces prisons, dont, ainsi que l'honorable représentant de Taunton l'a dit déjà, la condition a attiré la vengeance sur le gouvernement des Bourbons.

Tels sont les points sur lesquels je vais en venir aux mains avec l'honorable gentleman (M. Layard).

En premier lieu, je certifie qu'un système d'espionnage individuel et domestique existe aujourd'hui de la même manière, avec les mêmes agents, avec les mêmes *formules* (*formula*), tel qu'il existait jadis.

Et ce n'est pas seulement des hommes de basse classe, — que leur situation contribue à porter au brigandage et au meurtre, — qui sont soumis à ce système d'espionnage, mais des hommes de bonne naissance et d'éducation, — des hommes qui ont souffert sous Ferdinand et François II, — des hommes dont le seul crime a été de différer, en quelques points, de politique avec le gouvernement actuel, sans chercher jamais à amener un changement de dynastie.

J'ai les noms de ces hommes, et ce sera très-volontiers que je les laisserai voir à l'honorable Sous-Secrétaire des Affaires Étrangères, au noble lord, *Chef du Foreign-Office* (le comte Russell), ou à quelqu'un de leurs collègues; mais je n'ose point les donner ici, les citer tout haut

à la Chambre des Communes: car tel est le caractère paternel du gouvernement italien, — paternel en ce sens qu'il ne gêne point ses enfants en leur épargnant les verges (Applaudissements et rires), — que je crois sauvegarder beaucoup mieux la sûreté de ces personnes en ne communiquant leurs noms que d'une manière privée à l'honorable Sous-Secrétaire d'État et à ses collègues (applaudissements). Le système d'arrestation arbitraire du gouvernement de Turin (1) est si bien connu et si généralement admis, qu'il n'est pas nécessaire de retenir la Chambre en insistant sur ce sujet en ce moment.

Les partisans du gouvernement italien vont assurant constamment qu'il n'y a qu'un seul esprit en Italie; qu'on ne saurait trouver de Bourbonniens, encore moins y découvrir une chose telle qu'un Muratiste; que les Républicains ont cessé d'exister; qu'il n'y a plus qu'un cri: l'Italie une sous Victor-Emmanuel. S'il en est ainsi, la cruauté du gouvernement n'en est que plus inexcusable. Il ne se passe pas de semaines sans que des citoyens inoffensifs ne soient arrachés de leur lit par la police au milieu de la nuit, et jetés dans des cachots qui ne seraient même pas bons à servir d'étables en Angleterre, pour y rester oubliés pendant des mois, que dis-je? pendant des années, sans être jugés ni même interrogés. (Applaudissements).

J'étais à Naples, il y a deux mois; et jusqu'à ce jour j'avais gardé le silence, parce que j'espérais apprendre bientôt quelque amélioration dans l'état des choses; cet espoir est devenu une illusion (2).

La semaine dernière même, la police a, dans une seule nuit, enveloppé dans ses filets deux cents individus, femmes ou hommes,

(1) Le député Ferrari, le 18 décembre, revenu à sa place dans le Parlement, demandait: «Qui peut être en sûreté, si le Gouvernement s'est arrogé pour lui-même le droit de sonder jusque au cœur des citoyens?»

Le député Ricciardi, après avoir déploré le despotisme qui règne dans les provinces du Sud, disait de son côté: «Je désire être certain qu'en quittant ces murs, je ne serai pas saisi par un gendarme et conduit en prison.»

(2) Peu après ma visite à Santa-Maria-Apparente, un article parut dans la *Stampa*, qui annonçait qu'une commission devait sous peu être nommée pour faire une enquête sur l'état des prisons de Naples. Une semaine après, dans le même journal et dans le *Pungolo*, parut le même renseignement en termes plus explicites, les voici:

«Une commission sera nommée pour prendre en considération le cas de quelques milliers de personnes qui sont illégalement détenues dans les prisons de Naples. (*alcune migliaia di persone che sono illegalmente detenute nelle prigioni di Napoli.*)»

Plus tard parut encore un autre article dans lequel il était dit que le bruit de l'élargissement prétendu des camorristes était sans fondement, que tous seraient traduits en jugement, que les *suspects* seraient envoyés à Lampedusa et les innocents mis en liberté.

en englobant parmi eux un prêtre âgé de plus de quatre-vingts ans; et on les a poussés en prison; poussés est le mot, car ils ne savaient point quel délit leur était reproché. Seulement, quand il en a été référé aux autorités, on a dit que leur crime était qu'ils étaient *soupçonnés de sympathiser* avec les brigands (Écoutez 1 écoutez!); et c'est sur une charge comme celle-là que, sous ce gouvernement, qui se vante d'être un gouvernement libre et constitutionnel, ces hommes ont été jetés dans ces infâmes prisons. (Écoutez! écoutez! )

Le point suivant, je ne l'aborde qu'avec beaucoup de défiance: les rapports de l'honorable Sous-Secrétaire d'État sont d'un caractère tellement décidé 1 L'honorable *gentleman* a dit, l'année dernière, et, à ma très-grande surprise, a dit de nouveau ce soir, que les peuples d'Italie jouissaient aujourd'hui d'une parfaite liberté de la presse (1). Cependant il plaira peut-être à la Chambre de savoir quelles sont les lois en vigueur dans les États Napolitains à l'égard de «cette libre presse.»

Chaque matin tout journal, en même temps qu'il se publie, doit être envoyé à un fonctionnaire nommé *Questeur*; et cet homme est bien à plaindre devant une telle tâche, car jamais plus ridicule caquetage, ou galimatias plus insignifiant que celui des journaux napolitains, n'a certainement déshonoré ce qu'on appelle une libre, presse. Le questeur ne consulte personne, mais, sur sa propre responsabilité, il peut saisir et confisquer le journal qu'il met ainsi au rang des délinquants. C'est être en contradiction formelle avec la charte de Charles-Albert, avec!a loi sous laquelle les Italiens sont supposés vivre. Et pour prouver que le questeur, en agissant ainsi, n'outrepasse pas les limites de son autorité, je prendrai la liberté de lire une circulaire qui a été mise au jour par M. Peruzzi, ministre de l'intérieur à Turin.

Cette circulaire est datée de Turin le 21 janvier 1863, et est adressée par le ministre à tous les préfets du royaume.

Malheureusement aucun pas n'a été fait ultérieurement pour mettre ces promesses à exécution.

(1) Le correspondant si habile et si bien informé du *Times*, dans une lettre de Turin, où il essaie de justifier le gouvernement italien, admet pleinement les trois points qui sont établis ici à l'égard de la liberté de la presse, à savoir: 1° Les fréquentes saisies des journaux politiques; 2° le pouvoir absolu dont la police est investie; et 3° le pouvoir censorial préventif qui exige que chaque numéro d'un journal soit communiqué aux autorités avant la publication, mesure de restriction à laquelle le gouvernement impérial de France ne s'est pas encore lui-même permis de recourir. L'appendice qui suit la publication en Angleterre de ce discours, donne une liste nominative des journaux saisis scus une date récente.

Maintenant, Messieurs, au jour où nous sommes, si, dans le royaume d'Italie, quelqu'un se hasarde à faire quelques réflexions ou à montrer sa désapprobation à l'égard d'un acte du gouvernement, si même il se plaint, ainsi que le Chancelier de l'Échiquier s'est plaint si éloquemment dans son discours sur le budget, de la condition présente des finances italiennes, il est sûr immédiatement que l'on aboiera après lui comme après un homme qui sympathise avec les brigands, ou qui est l'ennemi de l'unité de l'Italie. Je note ceci pour que mes honorables collègues puissent comprendre entièrement l'extrait que je vais faire de cette circulaire ministérielle.

*Il signor Peruzzi* commence par dire que: attendu qu'il y a quelques personnes dont le désir est de saper les fondements du royaume d'Italie, et attendu qu'il y a quelques personnes qui ont des sympathies bourbonniennes et une tendance réactionnaire, il est par là même nécessaire «que, dans les limites de la loi, une active surveillance, une énergique et constante répression soient exercées à l'égard des journaux.» (Applaudissements).

Puis viennent les mots par lesquels ce ministre ordonnait aux préfets de violer, de passer par dessus les lois du pays.

«Quoique le devoir de la surveillance et de la répression de la presse soit réservé spécialement *par la loi* à l'autorité judiciaire, *néanmoins* les agents politiques ne doivent pas rester entièrement inactifs. (Écoutez, écoutez.) Au contraire, il est nécessaire que chacun *assiste l'autre* dans sa sphère.»

Et cette assistance en quoi consistait-elle? Sans doute à pousser à une «active surveillance et à une énergique et constante répression des journaux.» (Écoutez, écoutez.)

Pour cette partie de mes assertions, j'ai tiré mes extraits de certaines gazettes semi-officielles, qui ont annoncé avec une sorte de joie que justice avait été faite de ces journaux si offensants!

Je vais donner maintenant les noms des journaux, tout en regrettant, pour la prononciation de ces noms, que mes progrès dans la langue italienne ne soient pas plus grands.

Le système qui pèse sur la presse ne se borne pas, d'ailleurs, aux provinces napolitaines, et ne s'est pas le moins du monde relâché dans ces derniers temps. Pour preuve, je mentionnerai quelques cas qui se sont passés depuis que j'ai quitté l'Italie.

Dans l'espace d'un mois, un journal de Florence, nommé la *Nuova Europa*, a été saisi quatre fois en neuf jours; l'éditeur a eu à payer une forte amende et a été emprisonné pour trois mois. A quelques jours de là, la *Campana del Popolo* (*la Cloche du Peuple*) journal de sentiments ultra-libéraux, est arrivée à la même fin prématurée sous l'action et entre les mains de la police. — Le *Contemporaneo* a été également saisi plusieurs fois (Écoutez, écoutez). Cela se passe à Florence, non à Naples.

J'arrive à Milan, dans la Lombardie, qui vient justement d'échapper à la verge de fer de l'Autriche, et que l'on pourrait supposer être pleine de gratitude pour le gouvernement qui l'a délivrée du servage et de l'oppression. Eh bien! qu'y trouvé-je? *L'Unità italiana*, (1) journal d'opinions extrêmement libérales, y a été saisi le 27 du mois dernier. Et pour quel motif la Chambre suppose-t-elle que cette feuille ait été saisi? Assurément le nouveau lord de l'Amirauté, l'honorable membre représentant d'Halifax, ressentira une douleur d'entrailles sympathique (Applaudissements et rires), quand il apprendra que *L'Unità italiana* a rencontré un sort si peu attendu, pour avoir reproduit

(1) Le 27 mars, — *L'Unità Italiana* était saisi pour avoir publié les opinions écrites (et déjà publiées) de M. Visconti-Venosta, aujourd'hui ministre des affaires étrangères. Le jour suivant *L'Unità Italiana* publiait ce qui suit:

«Hier, notre 86me n° a été saisi; il contenait une noble et loyale déclaration de principes républicain?, signé par le ministre actuel des affaires étrangères, M. le chevalier Visconti-Venosta. Nous saurons ce soir si notre propriétaire aura pour compagnon de geôle Son Excellence le ministre des affaires étrangères.»

Lorsque ce discours fut prononcé, le nom de la *Perseveranza* fut donné par Inadvertance pour celui de *L'Unità italiana*.

L'inadvertance était de soi-même évidente, et provenait d'une méprise dans le maniement des notes qui avaient servi de base au discours. Le fait positif était qu'un journal avait été saisi à Milan, le 27 mars, pour avoir reproduit les opinions républicaines du secrétaire des affaires étrangères. Tel était bien le cas dont il s'agissait. *L'Unità Italiana* était saisi, le 27 mars, à Milan, et pour avoir reproduit les opinions républicaines du ministre actuel des affaires étrangères.

*L'Armonia* de Turin démontre clairement, dans le passage que nous allons transcrire, que l'éditeur de la *Perseveranza* ne doit pas avoir ignoré que l'introduction du nom de ce journal dans ce discours ne fût proprement le résultat d'une inadvertance, et que la fait de la saisie d'un journal, à Milan, un tel jour, et roui' avoir reproduit les opinions déjà publiées du secrétaire d'État des affaires étrangères, ne fût vrai et ne pouvait être sujet à controverse.

«*Le Times*, dit *L'Armonia*, en infère (*de cette inadvertance*), que lord Lennox était mal informé. Lord Lennox était parfaitement bien (*benissimo*) informé, et la *Perseveranza*, qui affecte l'ignorance, sait parfaitement bien que le noble lord a dit LA VÉRITÉ, et qu'un journal, *L'Unità Italiana*, a été saisi à Milan, le 27 mars, pour avoir reproduit une déclaration politique du secrétaire d'État actuel des affaires étrangères du royaume d'Italie.

dans l'une de ses colonnes des extraits de documents contenant les vues ultrà-libérales, écrites et signées par le ministre actuel des affaires étrangères du gouvernement italien (Visconti-Venosta). C'est pour ce motif qu'un des journaux les plus libéraux de l'Italie a été saisi, et qu'il ne lui a pas été permis de circuler sur la voie publique. (Écoutez, écoutez).

De la Lombardie passons à la Romagne, à ces provinces détachées tout dernièrement de la domination pontificale, — de cette domination que l'honorable M. Layard et ses collègues ont si souvent représentée comme étant tellement en horreur à la population, que celle-ci devrait, à ce compte, être littéralement prosternée tout entière à genoux dans sa reconnaissance pour le sauveur de ses libertés. (Écoutez! écoutez! et rires).

*L'Eco di Bologna* date son existence de deux ans, et, comme un chat, il semble qu'il ait la vie dure et, en quelque sorte, un grand nombre de vies: car, pendant cette courte période de temps, il a été saisi vingt-quatre fois. (Écoutez! et rires).

A Bologne, toutefois, il paraît qu'il y a un abondant renfort d'éditeurs; car, quoique ce journal ait été saisi vingt-quatre fois, pendant vingt-trois mois, et que le pauvre éditeur ait été jugé et condamné à l'emprisonnement et au paiement d'une amende de 7,000 francs, *L'Eco di Bologna* n'a pas encore cessé d'exister. (Écoutez! écoutez! et rires.)

Je prie les honorables membres qui parlent si haut de l'unité de l'Italie, d'avoir présent à l'esprit ce fait qu'un journal a été saisi à Milan pour avoir publié ce qu'on laissait circuler librement dans les autres provinces du royaume; qu'un autre a été supprimé à Bologne pour avoir publié un article qu'on laissait aussi circuler dans les autres provinces du royaume; et d'après des faits comme ceux-là, qu'ils décident, s'ils ne le trouvent pas trop difficile, laquelle de ces deux choses est la plus complète, de la liberté de la presse ou de l'unité de l'Italie. (Écoutez! écoutez! et rires.)

Mais *L'Eco di Bologna* n'est pas le seul journal qui ait vu ses numéros supprimés. Il y a trois semaines à peine, le *Monitore* (1) a été saisi, parce que dans ce pays, si *libre* aujourd'hui, l'éditeur s'est hasardé à extraire d'une feuille de Turin, un discours sur l'état de l'Italie,

(1) Quand ce discours fut prononcé, le mot *Contemporaneo* fut donné par inadvertance, au lieu du mot *Monitore*. La saisie de cette feuille est rapportée ainsi dans les journaux: «Le n° 33 de l'infortuné *Monitore* a été saisi pour avoir reproduit des extraits du discours de lord Normanby, que le *Piemonte* et *L'Armonia* de Turin, le *Stendardo* de Gênes et le *contemporaneo* de Florence ont publié tout au long sans avoir été saisis pour cela.»

prononcé dans une autre enceinte (*à la Chambre des Lords*) parle marquis de Normanby. (Écoutez 1 écoutez! et rires.)

Telle est la liberté de la presse dont l'honorable Sous-Secrétaire d'État est tant satisfait 1 (Applaudissements.)

Et maintenant que je viens de prouver que la liberté de la presse n'existe dans aucune des quatre provinces annexées, je me reporte pour un moment à l'état des Provinces Napolitaines.

Dans la ville de Naples, pendant les trois dernières années, vingt-sept journaux ont vu la main de la police se poser violemment sur eux et ont totalement disparu. — Parmi ces feuilles, *le Napoli et Torino* a eu dix-sept numéros saisis sur cinquante; le *Macchiavelli* cinq sur onze et *L'Aurora* dix sur dix-neuf. (Écoutez! écoutez! )

Il y a bien d'autres exemples que je pourrais, mais que je ne veux pas citer aujourd'hui, pour ne pas fatiguer la Chambre. J'en ai assez dit pour démontrer que jamais, dans les temps les plus durs de la République Française ou à l'époque qui a suivi immédiatement le *coup d'État* de 1851, jamais bâillon plus parfait ne fut mis sur la presse qu'il ne l'a été à Naples pendant la période dont je parle. (Applaudissements. )

C'est très-bien à l'honorable M. Layard de secouer la tête, comme il le fait, d'une manière incrédule. Mais si l'honorable Sous-Secrétaire n'est pas satisfait, s'il n'a pas assez de preuves comme cela, je lui en fournirai très-volontiers un plus grand nombre encore, pour le contenter.

Parmi les journaux supprimés à Naples, trois ont péri d'une façon hors de l'ordinaire, d'une façon qu'à Londres le coroner (1) appellerait: *mort par violence*. (Rires.)

*Le Napoli* est le premier cas que je vais rapporter. C'était un journal qui, je puis le dire, en m'appuyant sur l'autorité de beaucoup de chauds et ardents soutiens de l'unité italienne, avait été toujours conduit avec autant de talent que de bon goût et dans un esprit de loyauté parfaite pour la dynastie régnante. Il s'occupait principalement de la discussion des mesures financières du gouvernement. Eh bien! à ce propos, et pour montrer comment la justice s'administre à Naples, je vais dire à la Chambre ce qui est arrivé à ce journal.

Le 8 janvier, le bureau où se publiait ce journal est assailli à onze heures du matin par une masse de deux cents personnes, dont le chef portait le *képi de* la garde nationale, et qui, sans plus de gêne, font irruption partout, brisent ce qui se présente d'abord

(1) *Commissaire constatant les décès.*

sur leur passage, écrasent les presses, lacèrent les feuilles, dispersent les caractères dans le jardin ou la cour, et menacent l'éditeur de mort s'il publie jamais un autre numéro de son journal (Écoutez! écoutez!). L'éditeur, pour sauver sa tête, promet d'obéir à cette exigence; mais il ne tint pas une parole donnée en de telles circonstances. Il en appela au gouvernement, et lui demanda de lui permettre d'avoir deux carabiniers pour les mettre à sa porte et pour le protéger dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire dans l'accomplissement de son devoir. Après quelques faux-fuyants, le gouvernement s'y refusa.

Le 18 janvier? cet homme énergique publie, dans la maison d'un ami où il s'était réfugié, ce qu'il nomme sa protestation finale, dans laquelle il n'use certes pas du plus doux langage pour décrire le traitement qu'il avait reçu. Le jour suivant et les quatre ou cinq jours ensuite, deux hommes viennent à sa porte, non pas comme en Irlande avec des lettres de menace ou en ayant le bon goût des meurtriers de ce pays qui, au moins, se noircissent la face (rires), non, c'est d'une manière patente et avouée qu'ils viennent et menacent l'éditeur, le *signor* Ventimiglia, du poignard, s'il publie, jamais d'autres numéros de sa feuille. L'éditeur retourne au gouvernement et lui demande d'être protégé contre les menaces de ces hommes. Quelle fut la réponse? Eh bien! l'éditeur lui-même est appréhendé (Écoutez! écoutez!).

Sa protestation est taxée de déloyale, d'illégale, il est jugé, convaincu, condamné à l'amende et à l'emprisonnement; et le gouvernement met ainsi le sceau de son approbation aux menaces de ces assassins en plein midi (Écoutez! écoutez! écoutez!).

Deux autres journaux ont trouvé, plus récemment encore, une fin du même genre; et le malheureux éditeur a été, dans un cas, l'objet de violences sur sa personne.

Je ne veux pas plus longtemps fatiguer la Chambre du détail de ces persécutions ni de la citation des noms d'autres journaux saisis, suspendus ou supprimés. Je passe aux preuves, que je vais fournir, de la liberté d'action qui existe dans les États napolitains (Écoutez! écoutez!).

J'ai déjà déclaré que, jusqu'à mon arrivée sur le territoire napolitain, j'étais un partisan du gouvernement de Victor-Emmanuel. A Naples, je fis la rencontre d'un galant homme (1), membre du Parlement de Turin, qui, pour moi, avait l'avantage d'entendre l'anglais avec une grande facilité.

(1) D'une discussion récente dans le Parlement de Turin, il paraîtrait que le personnage auquel je faisais allusion, M. Dassi, bien qu'élu, n'a pas encore été reçu au Parlement.



Dans quatre circonstances, j'ai eu l'occasion de visiter les prisons avec cet homme des plus honorables, qui y avait entrée du droit que lui donnait sa position de membre du Parlement de Turin.

J'obtenais moi-même un ordre du général de La Marmora, à l'obligeance et à la courtoisie duquel je suis particulièrement heureux de rendre à la fois un témoignage et un hommage publics. Certes, en visitant les prisons de l'Italie, je n'avais pas idée que je pusse, en quoi que ce soit, être considéré comme coupable d'une action blessante pour le gouvernement piémontais. Mais il paraît que tel était le cas; car je n'avais pas plus tôt quitté le territoire napolitain qu'il apparut dans les journaux, non de Naples, mais du Piémont, des attaques et des commentaires à perte de vue sur moi et sur l'honnête homme qui m'accompagnait dans ma visite aux prisons. Il y était dit qu'il devait avoir (lui, cet honnête homme) comploté contre le gouvernement de Turin. Et les tracasseries suscitées à ce *gentleman* italien furent telles que j'ai reçu des lettres de lui, où il me demandait de constater par écrit les raisons, les circonstances qui nous avaient engagés à visiter les prisons, et de déclarer positivement, d'attester qu'il n'y avait eu rien de déloyal, de sa part, contre le gouvernement italien, dans toute sa manière d'agir. Toute considération prise, toute réflexion faite, je refusai de relever de telles attaques émanant d'une telle source; mais je suis heureux aujourd'hui, de retour à ma place dans la Chambre des Communes, je suis heureux de déclarer, sur mon honneur, que le galant homme qui m'accompagnait dans ma visite aux prisons, n'a pas soufflé un mot contre la dynastie de Victor-Emmanuel, et que son horreur de l'ancien *régime* des Bourbons excédait en intensité, s'il est possible, celle même de l'honorable Sous-Secrétaire d'État des affaires étrangères.

Les attaques des journaux continuèrent; mais le fait le plus fort est arrivé seulement il y a quelques jours. La Chambre peut s'imaginer quelle a été ma surprise, la semaine dernière, quand j'ai reçu une communication si étonnante qu'au premier abord je pouvais à peine y ajouter foi; ce n'était ni plus ni moins que ceci: un homme du monde, un membre du Parlement de Turin, pour avoir accompagné un membre d'un Parlement ami et frère, en quelque sorte, dans une visite faite par ce dernier dans les prisons de l'Italie,

Il semble assez difficile de comprendre comment le fait de prendre ou de ne pas prendre possession de son siège au Parlement de Turin par 11. Dassi, peut en quoi que ce soit infirmer la vérité des faits que j'ai vus dans les prisons de Naples. (*V.l'Appendice C*)

non-seulement encourait les reproches calomnieux d'une presse vendue ou enchaînée; mais était actuellement cité devant le juge (Salice) pour répondre à une accusation de conspiration contre le gouvernement (Écoutez! écoutez!).— Lorsque j'entendis pour la première fois énoncer une telle étrangeté, je la traitai, je l'avoue, de ridicule et d'impossible à croire. Je me demandais à moi-même comment, surtout dans un pays libre, comment il pouvait arriver qu'un honnête homme encourût la haine et le soupçon pour avoir fait un simple acte de politesse envers un étranger. Mais j'appris bientôt que le fait n'était que trop vrai; et, le fait étant vrai, je continuai à me demander à moi-même, à rechercher quelle pouvait être la cause d'un tel procédé. Comment cela s'était-il fait? Qui y avait donné lieu? Et la vérité sortit enfin du puits! I... Un terrible épouvantail exerce, à ce qu'il paraît, sa maligne influence sur ce gouvernement, si fermement et si puissamment assis, dit-on, dans les affections de son peuple; et cet épouvantail n'est rien moins que le personnage d'un noble lord, le très-noble marquis de Normanby (rires nombreux). Le marquis de Normanby est, en effet, au fond de toute cette histoire.

La seconde question posée dans les interrogatoires de l'honorable membre du Parlement de Turin par le juge fut celle-ci: «Lord Lennox n'est-il pas parent de lord Normanby?» (Nouveaux rires). Il paraîtrait que c'était là le point sur lequel le juge avait un plus ardent désir d'information, car la question fut répétée deux fois. Mais malheureusement la personne à qui elle était adressée, était très-naturellement, après notre connaissance si courte, incapable d'y donner aucune réponse. Aujourd'hui que je suis à ma place dans la Chambre des Communes, je crois devoir répondre moi-même à cette question; et je déclarerai immédiatement, en espérant que cette déclaration sera de nature à apaiser les nerfs irritables de ce juge timoré, que non-seulement je ne suis pas parent du marquis de Normanby, mais que par une curieuse coïncidence, c'est, je crois, peut-être la seule famille de la Pairie anglaise avec laquelle je ne puisse pas me flatter d'avoir quelque alliance. (Rires et applaudissements).

La question qui fut ensuite posée par le juge, agissant sous les ordres d'un gouvernement qui déclare si hautement respecter la liberté de discussion et la liberté de la presse, fut celle-ci: — «Pouvez-vous me dire si ce lord tory, durant son séjour, a fait connaissance de M. Ventimiglia, l'éditeur du *Napoli*?»

Il s'agissait de l'honorable éditeur qui est sous le coup d'une sentence d'emprisonnement pour avoir été, plusieurs fois, en plein jour, menacé d'être assassiné. (Écoutez! écoutez!)

Maintenant que j'ai renseigné la Chambre sur ce qu'il en est dans le royaume d'Italie de la liberté des personnes, de la liberté de discussion et de l'espionnage individuel qui pénètre partout jusque dans le foyer de la famille, je vais faire un appel à la Chambre, et j'espère que mon appel, allant de là frapper à l'oreille du pays, aura quelque effet pour prémunir le peuple d'Angleterre et l'empêcher d'être plus longtemps trompé par l'éloquent langage du sous-secrétaire d'État qui, en parlant sur ce sujet, l'année dernière, disait:

«Un changement qui, en trois courtes années, a transformé en quelque sorte, je puis le dire, la vie véritable du peuple; — un changement qui l'a soustrait de dessous la verge de l'esclavage pour l'élever à la jouissance de la plus entière liberté; — un changement qui contraste autant avec ce qui existait auparavant que l'éclatante apparition du soleil, se levant à minuit dans toute la splendeur de son midi, contrasterait glorieusement avec l'obscurité qu'il aurait soudain dissipée...» (Rires et applaudissements.)

Je demande à la Chambre si l'état de choses que je viens de décrire annonce l'existence de cette splendeur de midi à laquelle l'honorable M. Layard a si éloquemment fait allusion. (Écoutez! écoutez!)

Avant de passer au point suivant, je rappellerai à la Chambre que l'année dernière, l'honorable sous-secrétaire d'État des affaires étrangères s'étonnait que l'honorable baronnet, représentant de Dundalk (Sir George Bowyer), malgré toute son habileté et toutes ses recherches, n'eût pu produire qu'un seul cas, celui du comte Christen, qui est resté détenu en prison pendant six mois avant de passer en jugement.

Eh bien! Messieurs, je vais vous citer d'autres cas d'un caractère encore pire, et avant de le faire, je crois devoir de nouveau réclamer l'indulgence de la Chambre et l'assurer que je sens profondément la responsabilité que j'encours, en m'avançant ainsi dans cette occasion et en rapportant des choses qui ne doivent pas être rapportées, à moins qu'elles ne soient vraies, et qui, en étant vraies, doivent causer une profonde sensation par toute l'Europe. Mais les faits que je vais relater se sont passés devant mes yeux; et c'est sur mon honneur que j'affirme qu'ils sont vrais, que je déclare que dans mon récit il n'y aura pas la moindre exagération. (Applaudissements) (1).

(1) Pour les notes originales sur lesquelles sont basés les détails qui suivent, voir l'appendice B.

Je rappellerai à la Chambre que la première fois que je visitai Naples, après la formation du royaume d'Italie, j'y allai avec les sentiments d'un chaud partisan de Victor-Emmanuel, et que je n'étais pas à Naples depuis plus de six jours, quand un homme qui est parvenu à cette situation peu commune d'avoir acquis une haute distinction dans le pays de sa naissance et une position non moins éminente dans celui de son adoption, me demanda s'il me plairait de visiter la prison de Santa-Maria Apparente, où j'aurais l'occasion de voir un infortuné compatriote (M. Bishop). J'y allai, et je vis M. Bishop; et certainement il n'y avait rien à dire sur le traitement. qu'il me parut y recevoir. L'honorable sous-secrétaire d'État des affaires étrangères m'a mis au défi de faire connaître mes impressions sur la prison en question; et je suis heureux au contraire de n'avoir point à me plaindre du traitement de quelques-unes des personnes qui sont détenues à Santa-Maria. La prison était propre et la nourriture bonne, toujours en supposant que les prisonniers eussent été jugés et convaincus d'une culpabilité réelle. Mais j'ai le regret de dire que tel n'était pas toujours le cas. Un noble hongrois, nommé Blumenthal, qui parlait le français couramment, me dit qu'il y avait dix-huit mois qu'il était dans sa cellule sans avoir été jugé ni même interrogé. De la conversation de ceux qui l'entouraient, il avait conclu qu'il était soupçonné d'avoir participé à quelques menées révolutionnaires, et il désirait instamment d'être traduit en jugement. (Écoutez! écoutez! écoutez!). Il n'avait aucune objection à faire à l'égard du logement ou de la nourriture; il avait si longtemps désespéré d'être jugé, que le pauvre homme avait bientôt cessé de se plaindre.

Je laissais à peine la cellule de ce détenu, que d'autres prisonniers, obéissant, je le suppose, à cet instinct qui les porte à faire connaître leurs plaintes, s'assemblaient autour de moi et de mon compagnon et s'écriaient, à plusieurs reprises, en italien: «Pourquoi sommes - nous en prison? Pourquoi ne nous juge-t-on pas?» (Écoutez! écoutez!)

Frappé et quelque peu inquiet de ces cris tumultueux, je priai la personne qui m'accompagnait d'adresser au gouverneur la question que m'adressaient les prisonniers. Et à ce propos, tout honneur soit rendu à ce gouverneur, tout honneur soit rendu aux gouverneurs des différentes prisons que j'ai visitées; je les ai trouvés tous, aussi bien que celui-là, animés des sentiments les plus philanthropiques et détestant le système dont ils sont les instruments involontaires.

Le gouverneur auquel je fais en ce moment plus particulièrement allusion, nous dit qu'il lui était impossible de répondre à la question; qu'il avait à sa charge quatre-vingt-trois prisonniers qui n'avaient pas été jugés et qu'une bonne moitié d'entre eux n'avait subi aucune forme d'interrogatoire qui pût, je le crois, être tant soit peu considérée comme l'équivalent d'une traduction devant un magistrat, dans ce pays-ci; — ces personnes étaient ainsi confinées en prison sans qu'elles sussent même les crimes dont elles étaient chargées! (Écoutez! écoutez!)

Peut-être la Chambre, en entendant parler de gens que l'on détient ainsi en prison sans les juger, en est-elle arrivée à cette conclusion que ce sont des hommes d'intelligence et de fortune, des hommes capables d'être les chefs d'une révolution, en un mot, des hommes dangereux même pour un gouvernement fermement assis dans les affections de son peuple. (Très-bien! très-bien! )

Tout au contraire, quelques-uns d'entre eux étaient de malheureuses et fort misérables gens, à la tête grise, se traînant sur des béquilles (1), marmottant sans cesse je ne sais quoi sous un menton branlant, en somme de pauvres vieux diables, tout au plus bons à finir leurs jours dans quelque dépôt de mendicité ou dans un hôpital. Prendre de telles gens pour des conspirateurs, des hommes dangereux pour la sûreté du gouvernement et celle de Sa Majesté le roi d'Italie: mais cela me paraît tout simplement absurde et un outrage au sens commun. (Très-bien! très-bien!)

En quittant cette prison, l'homme distingué qui était avec moi, me dit: «C'est vraiment trop fort; je suis Italien et tout ce qu'il y a déplus Italien; mais c'est trop fort, l'injustice est trop criante; et nous allons inscrire nos noms sur le livre des visiteurs, en con«séquence.» — Je dis: «Ce serait une bien grande liberté à un étranger d'agir de la sorte!» — Mais mon compagnon en jugea autrement.

(1) Parmi les détenus, il faut noter les cas suivants:

Jean Mazul, en prison depuis deux ans; c'est un vieillard tout gris et sans dents; — Nunzio Vitello, en prison depuis dix-huit mois, âgé de soixante-trois ans, tout voûté, d'un aspect tout à fait misérable, ayant subi un interrogatoire, mais n'ayant pas encore été mis en jugement; il ne sait pas ce qu'il a fait.

Un grand nombre d'autres prisonniers, également misérables, s'empressaient de donner leurs noms; mais le temps manquait pour écrire tous ces noms.

Le gouverneur déplorait ce système d'emprisonner sans jugement, et d'associer les condamnés avec ceux qui ne sont encore que soupçonnés ou prévenus. — Il reçoit chaque jour des masses de pétitions des prisonniers, qui demandent qu'on leur fasse leur procès; il envoie les pétitions à Turin, mais on n'y donne aucune réponse.

Nous écrivîmes donc dans le livre une protestation, car c'est le nom que je dois donner à ce que nous écrivîmes dans ce sens, ainsi qu'on va le voir.

Après avoir reconnu l'extrême courtoisie du gouverneur et la condition généralement bonne de la prison, la protestation continuait dans les termes suivants: «— Mais les soussignés ne peuvent s'empêcher d'exprimer combien il est regrettable que plusieurs prisonniers aient été détenus pendant des mois entiers sans jugement, et, comme on l'a assuré aux soussignés, sans avoir été même interrogés et sans connaître, de la part des autorités, la cause de leur emprisonnement.» Ce document, après avoir été signé, fut laissé entre les mains du gouverneur, et une copie en fut envoyée au gouvernement de Turin.

Maintenant, il faut que j'avoue que, pendant ma visite à cette prison, je ne laissai pas que de sentir quelques petites inquiétudes se glisser dans mon esprit, et que je commençai dès lors à avoir quelques légers doutes sur cet état de liberté et de justice dont j'avais tant entendu parler. (Écoutez! écoutez!)

Le résultat fut que je fis une démarche auprès du général La Marmora et que j'obtins de lui l'autorisation de visiter les autres prisons de Naples. La seconde prison que je visitai fut celle qui est connue sous le nom de: *Concordia*. Elle est située dans la partie la plus haute de Naples, et elle est principalement occupée par des personnes emprisonnées pour dettes.

La Chambre s'imaginera facilement que de telles gens ne forment pas absolument la plus respectable portion de la société napolitaine. Je trouvai ces hommes se promenant dans le préau (ou galerie extérieure) de la prison, et parmi eux deux condamnés pour crimes. L'un de ces criminels avait été condamné à la détention perpétuelle pour homicide, et l'autre à dix-huit ans d'emprisonnement pour un crime d'une haute gravité.

Je me permets ici d'appeler l'attention spéciale du chancelier de l'Échiquier sur ces faits, parce que, à moins qu'il ne se trompe, s'il y a eu un point sur lequel il se soit, lui (M. Gladstone), spécialement récrié, qu'il ait dénoncé, *dans le vieux temps*, à l'animadversion publique, c'est ce système abominable de forcer les prisonniers prévenus, soupçonnés seulement de délits politiques, à se voir associés à des condamnés pour crime. (Très-bien! très-bien!)

Parmi ces prisonniers, mêlés avec des détenus pour dettes et des criminels, il y avait même un évêque catholique romain (1)

(1) Mgr Sodo, le P. Manzanelli et d'autres.

et cinq prêtres, qui avaient été arrachés de leur lit, un mois auparavant, jetés dans cette prison et associés ainsi à de misérables débiteurs, à des scélérats, et cela, sans savoir le crime pour lequel on les faisait souffrir. (Très-bien! très-bien!)

Quelques-uns des honorables membres qui sont autour de moi, n'ont pas, j'en suis persuadé, une sympathie bien vive, pour la personne des évêques et des prêtres catholiques romains; mais ils sont suffisamment Anglais dans leurs sentiments pour accorder cette sympathie à quiconque est traité injustement, soit catholique ou protestant, prêtre ou laïque. (Très-bien, très-bien!)

Il y a encore, à présent, confiné dans cette prison, un autre homme, qui, au moment que je le vis, était déjà incarcéré depuis deux ans—vingt-deux mois. C'était un vieillard, qui doit avoir dépassé soixante-dix ans; il était courbé sous le poids des années, et astreint au régime, — de la prison — à la diète: un repas par jour et rien autre chose que de l'eau à boire. Je lui exprimai ma compassion; mais il me dit «qu'il pensait, espérait-il, être bientôt à la fin... de ses maux!» Cette seconde prison n'était certainement pas de nature à éloigner les réflexions inquiétantes qu'avait excitées dans mon esprit ma visite à la première.

La troisième prison que je visitai fut: «*Santa Maria Agnone*,» la prison de femmes (*Carcere di Donne*.) Et, en vérité, si ce n'était la gravité du sujet, je serais presque tenté de demander à la Chambre de se joindre au rire cordial que je ne pus réprimer à la vue qui s'offrit alors à moi.

Parmi les prisonniers, il y avait un certain nombre de femmes détenues par suite de leurs sympathies politiques. Parmi ces dames, qui semblaient tout à fait charmées de voir un honorable Anglais (*an English gentleman*) venir au milieu d'elles (rires bruyants), le cas d'accusation le plus ridicule était celui de trois pauvres sœurs, nommées Francesca, Carolina et Raffaëlla Avitabile. Ces malheureuses femmes étaient détenues là depuis vingt-deux mois, parce que, comme elles le supposaient, d'après les interrogatoires qu'elles avaient subis devant le magistrat, et dont le dernier remontait déjà à une date de dix mois, elles étaient soupçonnées d'avoir suspendu un drapeau bourbonnien à leur fenêtre. L'une d'elles (l'aînée, je crois), qui était la plus discrète des trois, et qui évidemment avait peur de s'avancer trop devant des personnes qu'elle ne connaissait pas, reprit bien vite sa sœur sur la façon dont elle racontait l'histoire: «Mais, non,» dit-elle, en se hâtant de l'interrompre; «mais, non, ma sœur, ce n'était pas un drapeau bourbonnien

(*drapeau blanc*) c'était un de nos draps de lit que nous avons suspendu pour le faire sécher à la fenêtre. (Rires).»

Voilà où en est la loi, la justice, dans la royaume de Naples. J'ai une longue liste de noms de femmes qui ont été retenues en prison pendant des périodes plus ou moins longues, sans être interrogées ni jugées. Elles n'ont pas à se plaindre, je le reconnais, du manque de propreté ni de nourriture dans leur prison; mais ce dont elles ont à se plaindre, ce dont l'humanité et les convenances morales souffrent avec elles, c'est qu'elles soient contraintes à se voir associées avec ce qu'il y a de plus vil dans la plus basse classe, et même à des femmes ramassées dans les rues pour leur conduite immorale. (Applaudissements.)

La prison que je vis après cela, fut une vaste prison à Salerne. Le gouverneur en fut excessivement poli; et en apprenant quel était l'objet de ma visite, il m'assura que j'étais le très-bien venu, qu'il espérait que cela ne pourrait produire que du bien; mais, en même temps, il ajouta qu'il croyait être de son devoir de me dire que, dans une prison disposée primitivement pour six cent cinquante détenus, il y en avait alors treize cent cinquante-neuf; que la conséquence de ce fait était qu'une violente fièvre typhoïde avait éclaté, et que, la semaine précédente, elle avait emporté le médecin et un des gardiens.

Parmi les prisonniers, dans la première cellule où nous entrâmes, il y avait huit ou neuf prêtres et quatorze laïques, tous prévenus, ou, pour parler plus exactement, simplement *soupçonnés* de délits politiques, et ils se trouvaient enfermés dans cette cellule avec quatre ou cinq condamnés pour crime.

Dans la cellule (*ou chambre*) voisine, il y avait cent cinquante-sept détenus; le plus grand nombre d'entre eux n'avaient pas encore été jugés. Ils y restaient tout le jour; ils y dormaient toute la nuit, et; à l'exception d'un très-court espace de temps, pendant lequel il leur était permis de prendre un peu d'exercice dans une cour étroite, ces cent cinquante-sept malheureuses créatures passaient là, à cette place, toute leur vie entière, sans connaître comment ou pourquoi elles avaient été amenés dans un tel lieu. (Écoutez! écoutez!)

Pour démontrer combien a été peu altéré et, au contraire, combien a été maintenu complètement, sans aucune altération, le système d'emprisonnement que le chancelier de l'Échiquier a, dans l'année 1851, si emphatiquement dénoncé (dans sa brochure et devant le Parlement), j'ajouterai que dans cette chambre était, venant ainsi s'associer à des prévenus de délits politiques, détenu un homme



qui avait été condamné à mort pour meurtre, et qui devait subir le dernier supplice, à une semaine de là. (Écoutez! écoutez!)

La chambre à la suite était une salle longue et voûtée comme une cave. Il y avait deux cent trente prisonniers. Pour décrire l'état de malpropreté, de saleté horrible, repoussante, dans lequel ces misérables gens étaient, il me faudrait plus d'éloquence que je ne m'en sens capable. Parmi les prisonniers il y avait des hommes de différentes classes: — des officiers de la Garde Nationale qui étaient condamnés à cette mort de chaque jour, pour avoir, quelques mois auparavant, écouté la voix du général Garibaldi; — des prêtres et des laïques, tous dans le plus pitoyable état. Un homme de soixante-dix ans y offrait un aspect plus misérable encore, s'il est possible. D'autres étaient en prison depuis si longtemps que leurs vêtements étaient tout usés; ils n'avaient pas d'argent pour en acheter de nouveaux; et quelques-uns étaient dans un tel état de nudité que, lorsque les étrangers passèrent auprès d'eux, ils ne purent se lever de leurs bancs, pour implorer, comme leurs compagnons le faisaient, notre pitié et nous prier d'intercéder en leur faveur. Il y en avait qui n'avaient littéralement pas de culottes, pas de souliers ni de bas, rien qu'une vieille jaquette par dessus le hâillon qui était censé faire l'office d'une chemise. C'était un spectacle pitoyable, navrant. La puanteur était insupportable; et la Chambre doit se rappeler que nous étions alors dans la saison froide de janvier. Qu'est-ce que cela doit être maintenant? Je n'ose y penser. (Écoutez, écoutez.) Les aliments qu'on leur servait, n'auraient pu même être donnés à des bestiaux en Angleterre. Je jetai un morceau de leur pain à terre (*sur le carreau*) et je le pressai sous le pied; mais il était tellement dur qu'il ne céda pas sous la pression, et resta, après comme auparavant, tel qu'une pierre.

Le dépôt que je visitai ensuite fut celui qui a été visité par le chancelier de l'Échiquier, il y a environ onze ans, et qu'il a soigneusement décrit sous le nom de *charnier*. C'était *la Vicaria*, — prison située dans le quartier le plus peuplé et le plus insalubre de Naples, dans laquelle, bien que l'espace n'eût été calculé que pour contenir six cents individus, on en avait entassé douze cents. Dans cette prison il y avait cinq grandes chambres ou salles, l'une à la suite de l'autre. Quatorze gardiens seulement étaient préposés à la garde de ces douze cents prisonniers. Et quand le consul-général Bonham s'est permis de mettre dans une dépêche officielle que les abus qui existaient encore dans la prison de la Vicaria étaient dus à la cruauté de quelques vieux geôliers restés du *régime* des Bourbons, il a fait un rapport que je prends

sur moi de contredire et dont M. Bonham doit ou a dû déjà reconnaître l'inexactitude. (Écoutez!) - Le nombre de geôliers était si restreint pour cette masse de prisonniers, qu'il était difficile, que dis-je? impossible presque, d'exercer une surveillance positive, d'opérer des visites sérieuses parmi les détenus et encore moins sur les individus eux-mêmes. La conséquence en était que beaucoup d'entre eux étaient armés soit d'une arme soit d'une autre, quelques-unes leur étaient jetées à travers les fenêtres, les autres leur étaient apportées par les marchands qui entrent dans la prison. Le résultat est que le pauvre gouverneur court chaque jour un danger de mort, et lui-même me disait: «Je serai trop heureux si vous pouvez faire quelque bien (Écoutez! écoutez!); car je ne quitte jamais ma femme le matin sans me dire que je puis bien ne pas revenir moi-même le soir chez moi, mais y être rapporté assassiné.» De ces douze cents prisonniers, huit cents étaient détenus dans cinq chambres qui n'avaient point de portes pour séparation entre elles, mais des grilles de fer, de sorte que les émanations fétides, s'élevant de cette agglomération humaine de huit cents individus, circulaient sans obstacle d'un bout à l'autre.

Du moment que j'entrai dans cette première chambre, les prisonniers m'entourèrent aussitôt, et je fus à l'instant assailli de demandes, de prières, de supplications; et la pression exercée par cette masse autour de moi était telle, que ce fut avec une vraie difficulté que je pus échapper.

Je vis ensuite presque toute la prison descendue sur le préau (*dans la cour*); et si l'honorable Chancelier de l'Échiquier veut bien me permettre de le dire, je pense qu'il sera hautement flatté d'apprendre ce qui est arrivé en ce moment. Craignant que de nouvelles démonstrations vinssent à rejaillir plus tard d'une manière fâcheuse sur la tête du gouverneur, je le priai de demander instamment aux prisonniers de ne pas recommencer à m'assiéger de leurs requêtes qui, puisque je ne pouvais rien pour eux, ne faisaient que me causer inutilement beaucoup de peine.

A cet effet, je le priai de les assurer que je n'avais aucune influence sur le Gouvernement Italien, puisque, de fait, je n'étais rien autre chose qu'un voyageur anglais. Mais aussitôt qu'ils eurent appris que j'étais Anglais, les clameurs se renouvelèrent et les supplications devinrent encore plus fortes, plus intenses. A ce seul nom d'Anglais, il sembla qu'ils eussent entendu, qu'ils eussent obtenu la conviction qu'une divinité tutélaire venait de descendre auprès d'eux, pour les délivrer de la plus pesante, de la plus cruelle des oppressions. (Écoutez! Écoutez!)

Le nom de Gladstone était connu si bien d'eux, ignorants qu'ils étaient d'autres *topiques*, que, dans leur simplicité, ils s'imaginaient qu'un Anglais, en 1862, pourrait faire la même chose qu'un autre avait fait en 1857. Ils connaissaient peu la différence de pouvoir et d'influence qu'il y a entre les deux membres du Parlement, entre le chancelier de l'Échiquier et moi. (Écoutez! Écoutez!) Mais retournons au préau. La vue qui s'offrit à mes yeux est une de celles qu'il n'est pas donné souvent de voir, heureusement, et que je ne pourrai jamais oublier. La porte par laquelle j'entrai était au haut du mur élevé qui domine le préau, et la communication se faisait à l'aide d'un escalier très-raide qui conduisait en bas de la cour; nous ne fûmes pas plutôt en vue, que les prisonniers se précipitèrent autour de nous en poussant des cris lamentables et répétés, à plusieurs reprises, les yeux injectés de sang, les bras étendus, implorant non pas la liberté, mais un procès, non pas merci, mais un jugement. L'attitude et la condition des damnés dans *l'Enfer* du Dante donneraient la plus juste idée de la scène qui se présenta alors dans cette cour de prison. (Écoutez! écoutez!) (1)

(1) Here sighs, with lamentations and loud moans,  
Resounded through that air pierced by no star,  
That even I wept at entering. Various tongues,

Horrible languages, outcries of woe,  
Accents of anger, voices deep and hoarse,  
With hands together smote, that swelled the sounds,

Made up a tumult, that for ever whirls  
Round through that air with solid darkness stain'd,  
Like to the sand that in the whirlwind flies.

Quivi sospiri, pianti ed alti guai  
Risonavan per l'aer senza stelle,  
Perch'io al cominciar ne lagrimai.

Diverse lingue, orribili favelle,  
Parole di dolore, accenti d'ira,  
Voci alte e fioche, e suon di man con elle,

Facevano un tumulto, il quai s'aggira  
Sempre in quell'aria senza tempo tinta.  
Come la rena quando a turbo spira.

Là, soupirs et sanglots, cris perçants et funèbres  
Résonnaient au milieu de profondes ténèbres:  
Dans mon saisissement je me mis à pleurer.

J'arrive maintenant à la dernière prison dont je veuille parier, et je demanderai à la Chambre de m'accompagner jusqu'à la forteresse de Nisida, située à cinq milles de Naples, au sommet d'un roc qui commande le panorama le plus beau et le plus étendu de la ville. Dans cette prison il n'y avait personne autre que ceux qui avaient été jugés et condamnés, et c'était là que s'exécutaient les condamnations aux travaux forcés (*carcere duro*).

C'était dans cette prison qu'étaient un gentilhomme français, le comte de Christen, M- Caracciolo et M. de Luca. Ils avaient été condamnés justement, autant du moins que je le sache, pour avoir Conspiré contre le gouvernement. Ils ont été pleinement convaincus» je l'admets, d'avoir conspiré contre le gouvernement; mais ce n'est pas toutefois le crime, que je ne pourrais pallier, de ces hommes qui, lorsqu'ils conspirent, envoient en avant de braves gens aux souffrances et à la mort, tandis qu'eux-mêmes s'esquivent par derrière et se mettent en sûreté.

Dans la même prison, je vis trente à quarante beaux jeunes gens revêtus du costume rouge-éclatant et vert, qui est le vêtement de honte des condamnés. Ils avaient été, selon l'apparence, la fleur de l'armée italienne; c'était ainsi qu'ils étaient naguère; mais en ce moment leurs bras nerveux étaient sans pouvoir, enchaînés qu'ils étaient par de lourdes chaînes de fer à leurs cuisses musculeuses. Ces jeunes hommes avaient commis le grand crime d'avoir déserté de l'armée de Victor-Emmanuel et d'avoir écouté la voix de ce brave et honnête Garibaldi. (Applaudissements.) Mais quelque détestable que soit le crime de déloyauté, quelque répréhensible que doive être la conduite de ces hommes qui brisent leur serments envers leurs souverains, considérant qu'il y avait dix-huit mois à peine que d'autres troupes qui n'écoutaient pas la voix de ce même Garibaldi et restaient fidèles à leur roi, — considérant que ces troupes, fidèles à leurs serments, étaient licenciées comme indignes de confiance, et tournaient... à *la dérive* pour gagner leur pain; — je puis bien dire que s'il y avait un homme qui, en pareil cas, fût tenu à tempérer la

Idiomes divers, effroyable langage,  
Tardes de douleur et hurlements de rage,  
Voix stridentes et voix sourdes, mains se heurtant;

Tout cela bruissait confusément dans l'ombre,  
Éternel ouragan de cet air toujours sombre,  
Comme un sable emporté par le vent haletant.

(Chant III, stance 8\*, 21 vers.)

(Trad. de LOUIS RATISBONNE).

justice par la clémence, cet homme était Victor-Emmanuel, roi d'Italie. (Applaudissements).

Et maintenant je passe à un récit devant lequel je recule presque, je l'avoue, dans le sentiment de honte et d'indignation qui me saisit encore au souvenir de ce que je vis là. Dans une cellule étroite et du plus misérable aspect, dont le plancher était en pierre et qui, pour tout meuble, contenait quatre lits de fer, sans une table ni même un livre pour consoler leur solitude, se trouvaient quatre hommes, enchaînés deux à deux avec des chaînes, de fer les plus lourdes. Trois d'entre eux étaient des hommes de naissance et d'éducation. Quoique, sous cet accoutrement de criminel, il fût aussi difficile que pénible de le faire, je reconnus parmi deux des enchaînés le comte Christen et M. Caracciolo. Le comte Christen, voyant mon hésitation à approcher, me fit signe de venir vers lui et me dit:

«Mylord, j'apprécie vos sentiments e vous êtes ému de pitié à mon égard; mais cette pitié, ayez-la moins pour moi et réservez-la plutôt pour ceux qui dégradent le nom de liberté par un traitement pareil à celui que je souffre aujourd'hui.» (Applaudissements.)

M. de Luca était enchaîné, avec des chaînes semblables et aussi lourdes, à un brigand qui avait été condamné pour vol ou pour meurtre. Ainsi, un gentilhomme italien, dont le malheur était de différer de manière de voir avec le gouvernement de Turin et dont le crime était d'avoir conspiré contre lui, était enchaîné au plus vil malfaiteur.

C'est contre un tel système que je m'élève, que je dois hautement protester. (Très-bien!) Je m'inquiète peu que de tels actes de ténèbres, de barbarie, soient commis sous le despotisme d'un Bourbon ou sous le pseudo-libéralisme d'un Victor-Emmanuel.

L'Italie, dans ce qu'on appelle son unité, doit surtout son existence à la protection et au soutien moral de l'Angleterre, oui, bien plus qu'à Garibaldi ou même qu'aux victorieuses armées de la France.

Aussi, au nom de l'Angleterre, je décline la charge d'atrocités si barbares, et en protestant de nouveau contre un système qui irait à ce but, je m'oppose de toute mon énergie à ce que l'égide de la libre Angleterre soit ainsi prostituée. (Bruyants applaudissements.)

J'ai causé avec quelques» uns des prisonniers qui attendaient encore leur jugement.

Ils disaient, les uns: «Si nous connaissions seulement quelle est «notre sentence, au moins notre désespoir ne serait pas aussi morne qu'il l'est dans l'ignorance où l'on nous abandonne.

Au bout de toute perspective, quelque étendue qu'elle se prolonge, un rayon, un point lumineux se laisse toujours voir. Si nous étions condamnés à dix ou même à vingt ans, nous tiendrions nos yeux fixés sur cette lumière, et comme les mois succèdent aux mois, ce rayon, quelque faible qu'il fût, irait s'agrandissant, s'élargissant encore, et l'étoile de la liberté brillerait, en les éclairant de plus en plus, sur les ténèbres de notre malheureux sort; tandis qu'à présent il n'y a devant nous qu'un désespoir morne et sombre, des souffrances sans allègement parce qu'elles sont sans espoir.» D'autres allaient même jusqu'à dire:

«Si nous connaissions notre sentence, fût-ce une condamnation à vie, au moins nous ne nous bercerions pas de fausses espérances et nous ne serions pas torturés par le sentiment de l'incertitude; nous saurions à quoi nous attendre, et nous n'aurions plus à soupirer qu'après la fosse!» (Très-bien, très-bien!)

Et maintenant je voudrais exprimer mon très-sérieux espoir, que le très - honorable lord chancelier de l'Échiquier ne restera pas inactif, mais qu'il exercera sa puissante influence, de concert avec le gouvernement, dont il est un membre si distingué, pour mettre fin à un tel état de choses. (Très-bien! très-bien!)

Et ce ne sont pas là les seules folies qui ont été commises par le gouvernement piémontais; depuis l'annexion du sud de l'Italie, au contraire, c'est une chaîne non interrompue de méprises, d'erreurs, de fautes. D'abord il a rudement et en un jour détruit cette autonomie qui avait subsisté huit cents ans; et cela contre l'avis et le vœu formel de Garibaldi lui-même. Puis est venu un gaspillage inouï, une perturbation insensée des finances du pays.

Les impositions ont été augmentées dans une grande proportion à Naples; et même il y a telle de ces taxes, par exemple la taxe sur le papier (*l'impôt du timbre*) (1), dont le taux a été élevé à un tel chiffre, que cet impôt est actuellement moins productif qu'il ne l'était avant l'augmentation extraordinaire de 10 pour cent qui est venue s'y joindre. L'honorable membre du ministère (M. Layard) secoue de nouveau la tête d'une manière incrédule. Mais ce que j'avance repose sur une autorité qui n'est rien moins que celle de M. Sella (2), lequel est le chancelier de l'Échiquier (*ministre des finances*) à Turin.

(1) L'impôt du timbre (sur le papier) était à un minimum de trois sur un maximum de douze grains. Il est aujourd'hui à un minimum de treize grains et atteint jusqu'à cinquante-huit grains, et même plus. (Le *grano* est de cinq centimes environ.)

(2) Sella dit: «Je dois avouer que cette diminution dans le revenu des droits de

La dette nationale a monté au sextuple, et la sécurité pour la vie des personnes et la propriété a diminué en proportion de l'augmentation des impôts, à ce point du moins qu'il n'y a ni vie ni membre qui soit en sûreté au delà des murs immédiats de la ville de Naples (1).

J'espère que dans les observations que j'ai faites, je n'ai rien dit qui puisse être une offense pour personne. J'ai parlé honnêtement et consciencieusement. J'ai parlé, parce que s'il est permis à un tel \ état de choses de continuer, — si le gouvernement de S. M. n'y veille pas hautement dans ses communications avec le gouvernement piémontais, cela pourra, non, cela devra nécessairement nous conduire aux plus graves complications européennes. (Applaudissements.) Il faut se souvenir qu'il y a sur les frontières de l'Italie un pouvoir militaire formidable et que ce pouvoir a fait beaucoup pour mériter la reconnaissance du peuple italien. Il faut aussi se mettre bien dans l'esprit que la grande nation qui s'étend jusqu'au haut des Alpes a, dans le chef qui la gouverne, un homme qui a maintes fois déclaré qu'il ne tolérerait pas sur ses frontières un pays en pleine révolution.

Je suis un de ceux qui, jamais, en aucun temps, n'ont nourri de soupçons contre l'Empereur des Français ou contre ses intentions. Je crois qu'il est, et il a prouvé, en effet, lui-même, qu'il est le plus fidèle et le meilleur allié que ce pays ait jamais eu. (Applaudissements.)

Mais l'Angleterre doit se souvenir que si, par son silence, en dissimulant les faits ou en couvrant d'un emplâtre une plaie qui est déjà si envenimée, elle permet aux choses d'aller de mal en pis, il arrivera probablement à la fin qu'un pauvre et malheureux peuple

douane ou indirects est vraiment inquiétante; car, non-seulement les prévisions de mon prédécesseur ne se sont pas réalisées, mais nous sommes même au-dessous de la somme prévue et portée au budget de 1861, dans une proportion de 11 p. cent.»

A l'égard de l'augmentation des impôts, Sella établit ceci: «Je dois avouer, dit-il, que la différence entre mes calculs et les produits réalisés a été plus grande même que je ne l'avais pensé, car le revenu provenant des impôts est moindre qu'il n'était avant que le tarif eût été élevé.»

(1) Il n'est pas possible que le général Bixio ait fait ce fameux discours qu'on lui impute et dont un extrait a été cité par M. Cavendish-Bentinck dans le déliât du 8 mai.

Le texte porte ainsi:

«Dans le sud du royaume, un *système de sang* a été inauguré auquel il faut mettre un terme. (Applaudissements ) Ce n'est pas par le sang versé à flots que l'ordre peut être rétabli. (Très-bien.) Il n'est pas juste que tout individu dans les provinces méridionales, qui porte l'uniforme, puisse *te* considérer lui-même comme ayant le droit de massacrer impunément quiconque ne le porte pas. (Bravos).»

accablé d'impôts et gémissant sous le poids d'une oppression impitoyable, se tournera vers le pouvoir énergique qui est là à sa portée, et lui dira: «Sauve-nous de l'anarchie; restaure notre commerce; donne-nous de nouveau la paix et la liberté.»

Et si un tel cas se produisait, si les États napolitains tombaient sous le protectorat de la France, ni le noble lord qui est à la tête du gouvernement, ni le noble lord secrétaire des affaires étrangères, ni l'honorable sous-secrétaire d'État, ne pourraient avec raison condamner un événement comme celui-là (Applaudissements.)

Je suis persuadé que mes observations m'attireront probablement une grande impopularité et amèneront sur ma tête une tempête de reproches et de récriminations. (Non! non I et applaudissements.) (1) Mais tout cela, je l'ai considéré; j'ai bien réfléchi à tout; et c'est pour la cause de la vérité et de l'humanité que j'ai voulu encourir cette grave responsabilité. Je n'ai point, je l'affirme, de parti que j'aie le dessein de servir, et si j'ai parlé, je l'ai fait avec douleur et non avec colère. J'accueillerai d'ailleurs avec une joie reconnaissante toute réforme, de quelque part qu'elle vienne, qui remettra ce beau pays — le plus beau parmi les plus beaux du monde, — en possession du bonheur et de la liberté, et ne le laissera pas plus longtemps en proie au pire des despotismes et aux souffrances\* les plus inouïes. (Applaudissements bruyants et prolongés.)

(1) Lord Lennox a reçu, quelques jours après la mémorable séance où il venait de prononcer ce discours, une lettre de remerciement de la part du comité des affaires étrangères de Sheffield, qui professe des idées extrêmement libérales.

(Note du traducteur.)



## APPENDIX OU NOTES

### (RELATIVES AU DISCOURS DE LORD M. LENNOX)

Quand ce discours fut prononcé, les noms de deux journaux furent donnés comme ayant été saisis à Florence, à savoir: *la Nuova Europa* et *La campana del Popolo*. Ainsi qu'on le verra par cette note, les noms du *Contemporaneo* et du *Firenze*, devraient être ajoutés à la liste des journaux poursuivis, ce qui ferait que quatre et non deux seraient tombés sous les coups du gouvernement à Florence.

Le *Contemporaneo* a subi le même traitement à Florence que le *Napeli*, la *Borsa* et la *Croce Rossa* à Naples. Les presses ont été brisées et les caractères dispersés. L'éditeur a protesté devant l'Europe, contre ces actes de violence indignes qu'il attribuait à la faiblesse, pour ne pas dire à la connivence coupable du gouvernement. Quelque temps après, un numéro reparut; mais les saisies et les condamnations suivirent avec sévérité, sans ralentissement. Il y a quelques jours à peine, les journaux italiens mentionnaient à leur chronique une nouvelle saisie, dans les termes suivants: «Angelo Gambi, l'éditeur du *Contemporaneo*, journal catholique de Florence, vient d'être condamné à quatre mois d'emprisonnement et 1500 francs d'amende, pour attaques à la Constitution fondamentale du royaume d'Italie.»

Un autre journal de Florence, appelé le *Firenze*, n'a pas été plus heureux. Dans son existence, qui ne date que de quelques mois seulement, il a été saisi déjà plusieurs fois; en avril dernier le 68<sup>e</sup> numéro était saisi, et quelques jours plus tard le fait était annoncé dans la presse italienne en ces termes: «Le journal catholique le *Firenze* a été condamné dans la personne de son éditeur, à trois mois d'emprisonnement et à 1800 fr. d'amende.»

La *Nuova Europa*, de Florence, dans son numéro du 10 mai, contient ce qui suit: «Aujourd'hui, notre journal a été saisi pour un article intitulé: «*Siate ingrati*» (Soyez ingrats), qui a été écrit en réponse à ce qui a paru dans la *Nazione*.»

A Milan, l'*Unità Italiana*, du mois de mai, publiait: «L'*Unità Italiana* annonce que les tribunaux de Turin ont condamné son éditeur à vingt-cinq mois d'emprisonnement et 5,000 francs d'amende, pour avoir reproduit un article déjà publié, et écrit par Mazzini en 1849.»

Dernièrement, le *Defensore* de Modène a été saisi et condamné pour avoir réimprimé une correspondance de Paris qui avait paru dans L'*Armonia*.

La *Presse* de Paris, journal qui n'est nullement suspect d'attachement envers les journaux conservateurs, prend la défense de *L'Eco di Bologna* de la manière suivante:

«*L'Écho de Bologne*, journal clérical, dont l'existence ne date que de ces deux dernières années, a été poursuivi vingt-quatre fois et condamné vingt-trois. Le tribunal de Bologne condamne aujourd'hui l'éditeur à quatre ans d'emprisonnement et à une amende de 7,000 francs, pour avoir cité un article du *Subalpino*, journal de Turin, qui a passé sans être l'objet d'aucune censure dans la publication originale. Alors la vérité qui est la vérité dans le Nord de l'Italie, n'est donc pas la vérité dans le Sud? Y a-t-il donc crime à Bologne dans ce qui n'en est pas un à Turin? Et un article qui est inoffensif dans un endroit du royaume est-il donc punissable dans un autre? Quelles lois sont donc celles qui sanctionnent une si flagrante injustice?»

Nous lisons dans *L'Eco di Bologna* du 5 et du 6 février: —«La seconde année de la vie de *L'Eco* vient de s'accomplir; l'autorité nous a gratiné de vingt-quatre saisies, exactement une saisie par chaque mois de notre existence. Ce qui prouve la sagesse de l'agent du fisc, pour ne pas nous servir d'une expression plus dure, c'est que l'article pour lequel *L'Eco* a été saisi (aujourd'hui) est copié mot pour mot du *Subalpino* de Turin, et que, pour comble de simplicité, cet agent nous demande le *manuscrit* de notre article.»

En outre de ces vingt-quatre poursuites, le 30 avril dernier, le directeur de *L'Eco di Bologna* était condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et 2,500 francs d'amende, pour attaque à la Constitution fondamentale de l'Italie.

*L'Eco di Bologna*, devant la persécution inouïe à laquelle il a été exposé jusqu'ici, a résolu de nous annoncer quand *il n'est pas l'objet d'une saisie*.

En outre de ces saisies répétées, l'éditeur a été puni d'un emprisonnement à trois ans et dix mois en totalité, et à des amendes montant ensemble à 20,500 francs, outre les dépens et frais de poursuites, ce qui donne, en additionnant, au total: quatre mois de prison et plus de 1000 fr. par mois d'existence.

Il est à noter aussi que l'intrépide journal a le plus souvent été condamné pour avoir reproduit les nouvelles d'autres journaux, nouvelles qui avaient circulé dans les autres journaux italiens, et qui avaient été publiées ailleurs qu'à Bologne sans avoir été l'objet d'aucune censure. N'est-ce pas, par conséquent, une persécution ridicule de la part du gouvernement de Bologne ou de la part de toute autorité, quelle qu'elle soit, qui a nommé ce gouvernement?

A Gênes, il en est de même qu'à Florence, à Modène, à Bologne, à Milan, à Turin et à Naples.

Le *Movimento*, le *Rigoletto* et le *Stendardo* ont été saisis plusieurs fois à Gênes.

La *Gazzetta di Genova* du 14 (mai), a publié ce qui suit: — «Ce matin le *Movimento* a été saisi; nous ne connaissons pas la cause de cette saisie, mais nous supposons qu'elle arrive en conséquence d'un article qui recommandait de venir au secours de la Pologne, et pour avoir annoncé qu'un *meeting* serait tenu, un jour prochain, pour prendre cette question en considération.»

Le *Rigoletto* du 8 mars porte: —Dimanche dernier le *Rigoletto* a été saisi à Gênes et son directeur condamné à l'amende.

Le *Stendardo*: — le 1er mai, le numéro de ce journal a été saisi à Gênes.

L'*Italie* annonce également que ce même jour un journal appelé *Il Dovere*, qui est publié à Gênes, en Piémont, a été saisi, pour contenir un article écrit par Mazzini.

A ce propos, nous lisons dans le *Dovere* du 6 juin, un article que d'autres journaux italiens, en le reproduisant, intitulent: *Liberté de ta Presse*:

«Décidément nous sommes hors la loi, nous sommes les parias de la nation entièrement abandonnés au caprice de qui nous gouverne. Statut, droit, justice pour nous n'existent pas, et ce qui ailleurs est toléré, pour nous n'est pas permis. Si le parti d'action est frappé et persécuté dans toutes les parties de l'Italie, à Gênes on veut le réduire à l'état de cadavre, et, pour l'enterrer plus vite, on expédie en toute hâte le plus habile fossoyeur des libertés publiques, le marquis Gualterio.

«Chaque fois que nous prétendons exercer un droit qui appartient à des citoyens libres, qui est sanctionné par les lois, et faire acte de vie politique, nous nous trouvons en face de la force brutale, qui, sans motif ou prétexte, nous impose silence, nous disperse et se met à notre poursuite. Si nous convoquons une réunion publique pour exprimer, à l'exemple de tant d'autres cités italiennes, par des adresses et des souscriptions d'argent, nos sympathies envers la Pologne militante, l'autorité nous dissout par la force, comme à l'Acquasola, ou nous défend toute réunion même avant toute convocation, comme il est arrivé à Sampierdarena. Si nous voulons fonder une association politique, elle est arrêtée à sa naissance par l'autorité, qui, pour donner à un acte d'arbitraire une mensongère apparence de légalité, fait précéder la dissolution par la saisie du programme inoffensif de l'Association, programme copié entièrement sur des écrits déjà publiés et non incriminés.

«Si nous publions un journal, les agents du fisc et du gouvernement, à force de saisies, de confiscations, d'arbitraire et d'abus de tout genre, rivalisent, à qui mieux mieux, pour le ruiner et en empêcher la circulation. Jusqu'aux déclarations de la justice qui pour nous sont une lettre morte!

«Malgré nos réclamations, de vive voix ou par écrit, le fisc royal n'a pas encore voulu nous restituer notre troisième numéro, qui avait été saisi, mais qui a été déclaré innocent par le verdict des jurés, le 14 mai dernier!

«Et quand, indignés d'une telle infamie, nous adressons une plainte à l'autorité, sbires, fisc, questeurs, préfets, employés, ministres nous rient à la face, et continuent avec plus d'impudence que jamais l'œuvre de persécution!

«Et quand nos amis politiques élèvent la voix dans le Parlement pour protester contre les abus de pouvoir et les actes arbitraires commis à notre préjudice, les députés de la majorité rient plus fort que les autres, et, par un ordre du jour, ils font l'éloge des sbires, des questeurs, des préfets, des employés, des ministres, et les encouragent, les excitent à persévérer! Nous sommes une *poignée de factieux*, qu'on tue et qui renaît chaque jour, et tout est permis contre nous. Lois et droits se réduisent, à notre égard, à une pure question de force matérielle.

«Cette situation anormale n'est pas nouvelle pour nous, et, comme par le passé, nous l'affrontons avec une âme calme et sereine.

«Seulement nous rappellerons aux persécuteurs et aux railleurs le proverbe connu:

«Rira bien qui rira le dernier.»

A Naples, l'*Aurora*, l'*Equatore*, la *Croce Rossa* la *Stella Matutina* n'avaient pas publié quinze numéros qu'elles étaient déjà saisies deux fois.

La *Tragicomedia* n'a pas survécu au delà de trois numéros.

Le *Piccolo Indipendente* a eu quatre-vingt-douze numéros, a été saisi plusieurs fois et finalement supprimé.

Le *Napoli e Torino* a publié cinquante numéros, a été saisi dix-sept fois; on éditeur emprisonné et contraint à se cacher. Ce journal a eu une fin violente comme la *Croce Rossa*, le *Napoli* et les autres.

Le *Monitore* a publié quatre-vingts numéros, a été saisi dix fois, condamné. là prison, et son rédacteur en chef a été obligé de résigner ses fonctions sous les menaces dont il a été l'objet.

Le *Veritiero* a expiré par suite de l'emprisonnement de son éditeur.

Le *Veridico* est mort par la même cause.

Le *Vesuvio* a vu saisir son premier numéro.

Le *Ciabattino* a publié sept numéros, dont trois ont été saisis. Ce journal a péri de la même manière violente que la *Croce Rossa*, le *Napoli*, etc., etc.

La *Lace* a vu sa lumière s'éteindre en huit jours.

I *Tuoni* ont publié huit numéros et se sont évanouis.

L'*Epoca* a publié quinze numéros; quatre ont été saisis.

Le *Cattolico*, saisi coup sur coup, a succombé.

La *Stampa Meridionale* est morte de mort violente après deux mois d'existence.

Le *Macclavelli* a publié onze numéros et a été saisi cinq fois.

L'*Alba* a eu quinze numéros et n'a plus fait entendre sa voix, étouffée sous les saisies.

L'*Incivilimento*, sur ses cinq premiers numéros, en a eu quatre de saisis; 1 a été suspendu, puis il a reparu, pour mourir bientôt après sept autres saisies.

La *Settimana* a subi deux attaques qui ont été faites contre son imprimerie, l'éditeur a été condamné à une amende de deux cents ducats, le propriétaire à été emprisonné pour six mois. L'éditeur a refusé de continuer sa publication par crainte du poignard.

Le *Corriere della Domenica* et le *Napoli* sont morts sous des actes de violence.

A cette liste, il faut ajouter, sur la foi d'un journal publié à Turin, l'*Italie*, sept autres saisies survenues ces derniers jours à Naples:

«Les journaux suivants ont été saisis, à Naples, le samedi 9 mai 1863:

«L'*Osservatore Napoletano*, pour un article intitulé: *la Proposta Passaglia a Proposition Passaglia*), ainsi que les n<sup>o</sup> 10 et 11 du *Ficcanaso*, pour deux articles ayant pour titre, l'un: *Un Banquet politique*, et l'autre: *les Anàbaptistes* et en outre, la *Campana del Popolo*, pour un article ainsi désigné: *la Circolare Peruzzi, Parallèles historiques*; ce même jour, la *Pagnotta*, et l'*Arca di Noè*; pour caricatures politiques.

Le *Piemonte*, publié à Turin le 27 mai 1863, contient ce qui suit:

«Aujourd'hui notre directeur a comparu devant la Cour d'assises. L'article incriminé avait été publié le 22 août 1862; il à pour titre: *Garibaldi «Brigand! ou le Triomphe du brigandage, ou nous sommes tous des brigands!!»*

C'est ainsi que la circulaire du ministre Peruzzi est mise en action, avec autant d'énergie que de vigueur, non-seulement à Florence, mais partout ailleurs.

## B

Voici une copie des notes originales qui ont été prises au crayon durant ma visite aux prisons.

### LA VICARIA.

Salles ou chambres pour six cents prisonniers; aujourd'hui il y eh a treize cents. Située dans le quartier le plus peuplé de Naples.

Cellule ou chambre n° 1 —	1 détenu en prison depuis dix-neuf mois.
—	2 détenus depuis dix mois; jugés.
—	1 trente-six mois.

Dans les cinq salles voisines il y a environ huit cents prisonniers.

1. Raffaello Pisano, neuf mois.

2. Gabrielle Senegaglia, quinze mois.

3. Domenico Marto, quinze mois.

4. Gennaro Schajo, huit mois. C'est un pauvre misérable garçon, qui. n'est encore qu'un enfant. Malpropreté et ordures.

L'une des salles longues ou galeries, cent soixante mètres de long. — Cent vingt prisonniers y sont enfermés.

Deux cents prisonniers dans une autre galerie.—Les planchers (ou carreaux) raboteux; ordure et fange.

Autre cellule où étaient sept personnes arrêtées dans l'affaire de Santa Lucia. — D'autres cas à noter.

Gaetano Fonai, quatorze mois; dit qu'il était «sospetto» (*suspect*).

Michèle Roselli, dix-huit mois. — Aussi «sospetto.»

Le directeur dit la même chose que le directeur de Santa-Maria-Apparente; beaucoup de pétitions journallement pour demander à passer en jugement.

Dans deux chambres, la pression par la masse était si grande qu'il était impossible de rester ou de questionner.

Partout la puanteur insupportable.

Pas de cabinets (*water-closet*).

Pendant le jour, les corridors et les passages servent à cet usage (*de waterclosets*).

Le directeur se plaint du danger.

Impossible de faire des inspections sérieuses, quand il y a tant de détenus.

Grands dangers de la part des prisonniers, recélant armes de diverses sortes.

Celles-ci jetées par les fenêtres et introduites par les fournisseurs.

Aussi le directeur craint-il qu'il n'éclate une émeute au milieu de cette foule.

Mêmes difficultés pour passer dans la cour, — la foule se pressant tout autour. Contenances hagardes.

Visité la cellule ou chambre des vieillards. — Rinaldi, sept mois, — Sabato Marsi, vingt et un mois; pas de souliers ni de bas; couvert de haillons. — Salvatore Avrecardio est là depuis huit mois, — Picco Gaetano depuis vingt-deux mois; a été interrogé, il y a douze mois, mais non jugé.

Préau (ou cour de la prison). — Foule confuse, tumultueuse. — Porte au haut de la muraille. — A la vue d'étrangers, les prisonniers se précipitent sur les escaliers avec cris et prières. Rappellent scène dans l'Enfer du Dante. Passés par la porte un par un; obtenu les noms suivants au hasard:

- |    |                |          |                     |
|----|----------------|----------|---------------------|
| 1. | Pietro Caselli | a été    | deux ans en prison. |
| 2. | —              | —        | 7 mois.             |
| 3. | —              | —        | 6 mois              |
| 4. | —              | —        | 12 mois.            |
| 5. | Pecarelli      |          | 9 mois, presque nu. |
| 6. | Giuseppe       | de Biase | 18 mois.            |
| 7. | Nunzio Ari     |          | 12 mois.            |

Infirmerie propre.

Dans une cellule ou salle, il y avait cent Camorristes, le gouverneur dit que ce sont de dangereux caractères; — mais pas de preuves pour les condamner.

Une cellule (salle) au rez-de-chaussée plus aérée que les autres, étant au rez-de-chaussée; — cinquante prisonniers, en grande partie non jugés y sont détenus. — Le *plancher* de quelques chambres carrées servant de cabinets. Odeur épouvantable, car il n'y a pas de porte entre ces chambres et les autres salles.

Longue et sombre galerie, où sont relégués deux cent soixante prisonniers; parmi eux il y a:

1. Franco Romano, qui a souffert avec Poerio sous le gouvernement des Bourbons.
2. Vieillard qui est depuis 15 mois en prison.
3. Mollo depuis 20 mois.
- û. Vincenzo Garolfo depuis 20 mois.
5. Gennaro Serpi depuis 12 mois.
6. Un muet depuis 7 mois.
7. Giuseppe Santuci depuis 24 mois.

Cet homme était représenté par le gouverneur comme un dangereux caractère. Il a maintes fois pétitionné pour passer en jugement et il avait été condamné à cinq ans de prison sous le gouvernement des Bourbons.

Pas possible de prendre plus de noms, la foule étant si grande, les supplications étant si pressantes. Prié le gouverneur de leur demander de cesser, puisque je n'étais qu'un voyageur anglais.

En entendant cela, les cris se renouvellent avec encore plus de force. Ils semblaient envisager un Anglais comme une divinité tutélaire.—Souvenir de la visite de M. Gladstone.

Une troupe de cent cinquante prisonniers, n'ayant pas encore été mis en jugement, avait été le jour précédent transportée à une île près de Gênes, par besoin d'espace ici.

Foule de pétitions. J'ai tout remis entre les mains du gouverneur.

Cris perçants, — prières, — contenance hagarde, sollicitation, supplications.

## BASILICATE.

Impossible de visiter cette prison, parce que le brigandage dominait dans les provinces. Elle, contient aujourd'hui mille quatre-vingt-cinq prisonniers; vingt ont été déclarés innocents par les tribunaux du pays, mais sont encore détenus par ordre du général de La Marmora. Le reste, à quelques exceptions près, sont des prisonniers politiques — non jugés.

## SALERNE.

Visité la prison, le 23 janvier. Le gouverneur très-courtois. — Mille trois cent cinquante-neuf prisonniers dans cette prison. — Le gouverneur nous dit qu'elle n'avait pas été destinée à plus de la moitié! Le résultat a été que le typhus a éclaté et a emporté, il y a quelques jours seulement, le médecin et un gardien.

La prison est bien située au haut de la colline; les fenêtres des cellules sont larges, ce qui seul donne aux prisonniers la force nécessaire pour vivre.

Dans la cellule ou chambre n° 1, il y avait trente personnes. A cette chambre était jointe un petit cabinet à coucher. Parmi les prisonniers, il y avait dix-sept laïques non jugés encore et seulement prévenus de délits politiques, quatre criminels condamnés et neuf prêtres qui avaient été emprisonnés, quelques-uns depuis plus de neuf mois, et n'avaient été ni interrogés, ni jugés. Ces prêtres occupaient la nuit la petite chambre à coucher, mais pendant tout le jour il leur fallait se trouver réunis avec les autres vingt et un, parmi lesquels étaient compris les criminels. Un prêtre, nommé De Feo, était détenu depuis dix mois, et un autre depuis dix-huit, ce dernier avait subi un interrogatoire, mais n'avait pas encore été jugé.

Les autres prisonniers se pressaient autour de nous pour savoir pourquoi ils n'avaient été ni jugés, ni interrogés, et pourquoi on ne leur avait pas même dit pour combien de temps ils devaient rester là.

Pour montrer comment les choses se font, — le gouverneur est convenu qu'il ne connaissait ni le crime, ni la sentence qui pesait sur ses locataires, ni même leurs noms. — Ainsi ceux qui sont depuis plus longtemps en prison, ont moins d'espérance d'obtenir un jugement ou la liberté, en ayant plus de chance d'être oubliés.

Cellule (ou salle) n° 2. — Dans l'emplacement suivant il y avait soixante-douze individus appelés du nom de Camorristes. Ils étaient là depuis douze ou dix-huit mois, et n'avaient pas été jugés.

Cellule (ou salle) n° 3. — Treize détenus y couchent. — Un urinal placé dans le mur de cette chambre, où dorment ces individus. — Puanteur dégoûtante.

Cellule (ou salle) n° U. — Longue cellule ou salle dans laquelle couchent cent cinquante-sept détenus; la plupart non jugés; — dans un état de délabrement et de malpropreté extrême; mêlé avec ces prisonniers non encore jugés, il y avait un homme condamné à mort pour meurtre; il s'était pourvu devant la Cour de cassation, et si son pourvoi était rejeté, il devait être exécuté dans quelques jours.

Chambre n° 5. — Quarante et un détenus, dont plus de la moitié attendaient encore d'être jugés. — Un vieillard décrépît, de soixante-dix ans, Andréa Proto, était là depuis plus de sept mois, sans avoir encore passé en jugement. Plaintes générales. Les prisonniers semblaient plus soumis qu'à la Vicaria.

L'atelier de travail (de cordonnerie) était en bon ordre.

On descend quelques degrés pour entrer dans la chambre qui vient à la suite. C'est une longue salle voûtée, dans laquelle vivent deux cent trente individus; ils y couchent sur des matelas étendus à terre et contigus l'un à l'autre. Ce sont de pauvres créatures *dans un état de saleté repoussante*; quelquesuns avaient grimpé comme des singes et se tenaient attachés sur les rebords et aux barreaux des fenêtres pour humer un peu l'air frais du dehors. Parmi ceux-ci, selon ce qu'il me parut, la plus grande moitié n'avait pas encore été jugée, et des personnes de classe différente dans le monde étaient là confondues ensemble, les condamnés et les innocents.

Un était en prison depuis seize mois; deux depuis quatorze mois.

Un officier de la garde nationale, pour sa sympathie à l'égard de la dernière entreprise de Garibaldi, Felice-Delella, depuis vingt-deux mois.

Domenico Ferullo, depuis seize mois; âgé de soixante-dix ans; pauvre vieux misérable. — presque nu.

Autre cellule ou salle n° 2 (de ce côté).—Trois cent trois détenus y vivent; leur aspect est des plus pitoyables; la même majorité prépondérante de détenus non jugés. — Odeur infecte. Plaintes amères de vermine et de nourriture mauvaise; la dernière, pas bonne même pour des bestiaux; et cela pour des hommes qui n'ont *pas été jugés* et qui, par conséquent, devraient être considérés comme des hommes *innocents*.

1. Angelo Mordiani, en prison depuis vingt et un mois.

2. Était presque entièrement nu, n'avait qu'une mauvaise veste ou jacquette.

3. N'avait ni chemise ni culotte; seulement un lambeau de toile qui était jeté sur ses genoux; ne pouvait même pas se lever pour nous parler.

4. Gaetano Montera était là depuis vingt et un mois; presque tout nu.

5. Aniello Gortrello y était depuis vingt-deux mois.

6. Dit qu'il avait été fait prisonnier par des brigands, qui avaient été ensuite pris par les troupes du gouvernement; est là depuis vingt mois, et quoiqu'il ait envoyé maintes pétitions à cet effet, il n'a été ni jugé, ni même interrogé encore.

Cellule ou salle n° 3 (de ce côté). — Cent trente-huit prisonniers y couchent; odeur vraiment insupportable. Luigi Piccarelli est en prison depuis quinze mois. Raffaele Annaino, depuis dix-huit mois.

Tous les individus détenus dans cette petite salle sont, depuis environ le même temps, en prison, sans avoir été jugés, ni même questionnés.

Cellule n. 7. — Cent trente et un y couchent; même puanteur et même plaintes,

1. C'était un pauvre bossu; il y avait vingt-deux mois qu'il était en prison,

2. Capitaine de la garde nationale, Garibaldien.

3. Officier — id.

4\}. Était en prison depuis 23 mois id.

Foule; — vermine; — haillons; — prières et suppliques.

En somme, une épouvantable scène.



## C

Comme on a dit beaucoup de choses à propos de cette circonstance que 1 galant homme qui m'accompagnait dans ma visite aux prisons n'était pas venu prendre son siège au Parlement, je me hasarde à donner ici des extraits de plusieurs discours prononcés sur l'état des prisons par ceux qui sont venus occuper leurs sièges dans le Parlement italien.

Le 15 décembre 1862, le député Ricciardi parlait ainsi:

«La dernière fois (le 27 juin) que je vous entretenais du misérable état de nos provinces méridionales, l'honorable ministre (Conforti) déclarait qu'en «fixant le nombre des prisonniers à quinze cents, j'étais coupable d'exagération. Eh bien, Messieurs, depuis lors, j'ai acquis la certitude qu'au lieu «de pouvoir être taxé d'exagération, ce chiffre était resté *en deçà* de la vérité. Nos prisons sont *pleines, et*, dans un grand nombre de cas, pleines de *a gens innocents!* En un mot, la vie et la liberté de nos concitoyens dépendent du caprice d'un capitaine ou d'un lieutenant, d'un sergent ou même d'un caporal.»

La lettre suivante a paru dans un journal de Palerme (*l'Aspromonte*):

«Monsieur le Directeur,

«Vous nous excuserez de venir de nouveau vous importuner; mais connaissant l'intérêt que vous nous portez, à nous, déserteurs garibaldiens, nous vous écrivons pour vous informer des faits qui suivent:

«Il y a maintenant plus de six mois que nous sommes enfermés dans un cachot souterrain, obligés de coucher sur le sol et avec une seule couverture à mettre sur nous. Mais c'est là la moindre de nos souffrances. Ce qui, nous l'espérons, sera de nature à faire sur vous une plus grande impression, ce sont les souffrances que nous causent la vermine innombrable qui infeste le lieu où nous sommes, et la quantité de gros rats qui rongent nos misérables vêtements et vont jusqu'à nous mordre le corps.

«En vous remerciant encore une fois, nous désirons offrir, par l'intermédiaire de *l'Aspromonte*, un nouveau gage de notre fidélité au héros de Caprera.

«Nous nous disons nous-mêmes, etc.»

La *Democrazia* du 15 décembre dit: A Avellino les prisons regorgent. Des centaines de vieillards, de *femmes* et *d'enfants*: trois générations de parents de brigands, emprisonnés uniquement pour leur parenté.

Novembre 22. — Le député Ferrari parle de citoyens arrêtés par ordre de la police, *déclares innocents par tes juges*, et détenus encore en prison.

Cela paraît être expliqué par la circulaire suivante:

«Une circulaire ministérielle du «garde des sceaux» (correspondant au titre de lord chancelier en Angleterre), signée par le directeur général «Robecchi», et datée de Turin, a été adressée à tous les corps judiciaires des provinces méridionales: — «Elle enjoint à tous les juges et agents judiciaires de la couronne, avant de relâcher les prisonniers, et plus spécialement les prisonniers politiques, de consulter d'abord la police, à laquelle est accordée une autorité suprême au-dessus du *pouvoir judiciaire (des juges)* et *toute faculté de détention*» Le général La Marmora a écrit une circulaire identique, après l'état de siège.

Le député Cesare s'est écrié: «Un nombre infini de prisonniers languissent dans nos prisons sans qu'aucune charge soit établie définitivement contre eux, victimes de vagues dénonciations, *suspects* d'être partisans du brigandage, sans que les autorités aient aucun témoignage qui prouve leur culpabilité.» Et à l'appui de ses assertions, il a cité un ordre du jour du général comte Maze de La Roche qui dénonce et déplore l'existence de milliers de *suspects* entassés dans les prisons de la Capitanate, qu'on ne saurait juger faute de preuves, et qui, arrêtés comme complices des brigands, sont, le plus souvent eux-mêmes des victimes du brigandage.

Le député Massari, celui qui d'abord a pris alarme de mes récentes déclarations, a signalé avec horreur l'abus des arrestations faites sur des dénonciations anonymes, et a raconté qu'à Bari, il a été sur le point d'être jeté en prison rien que sur le soupçon de n'être pas favorable à l'ordre actuel des choses.

Le 'J8 janvier.— M. Crispi a parlé ainsi des prisons de Palerme: «A Oirgenti, «à Teramo et à Lecce, vous savez comment les directeurs ont gardé leurs a prisonniers. Mais comment en général les prisons sont-elles tenues? Com«ment traite-t on cette nombreuse et malheureuse espèce de gens qu'on y «renferme? je vais vous le dire, et en peu de mots: J'ai visité personnelle«ment les prisons centrales de Pdierme pendant les vacances parlementaires. «J'avais entendu parler du mauvais traitement que les prisonniers y recevaient. Je fus ému de pitié à ce bruit, et le désir me vint d'aller voir de «mes yeux ces *infortunées créatures*. Je trouvai les *condamnés mêlés indislinclément* avec ceux qui sont *détenus par précaution ou pur ordre de la police*. Je trouvai qu'on n'y tenait pas de registre qui donnât aucune particularité sur eux. Sans lits, et la nuit sans lumière, ils étaient en pleine jouissance d'un LUXE DE MISÈHE. J'examinai le sol des corridors, dans lequel les immondices humaines s'étaient si parfaitement infiltrées qu'il était impossible de distinguer si le sol était en briques ou en pierre.

«Pendant que je visitais le troisième étage de la première section de ces prisons, tout d'un coup, du milieu de cette masse épaisse et confuse d'êtres humains, bondit, plutôt que ne sortit, un individu ayant à peine, d'un peu loin, la forme d'une créature humaine, nu, couvert d'excréments qui formaient croûte sur lui, les cheveux tout hérissés, les yeux en larmes, exténué par un jeûne de plusieurs jours, et murmurant, en sanglotant, sa plainte contre le cruel traitement auquel il avait été assujéti.

«Le sous-directeur, qui était avec moi, parut tout interdit à ce spectacle «et ne put donner d'autre excuse, si ce n'est que c'était une scène improvisée pour faire impression sur moi. Mais ce directeur oubliait que la *scène* eût été *impossible* si ces malheureux n'eussent pas été traités si mal; la u faute en était donc à lui, et cependant, Messieurs, cette branche du service public coûte 2 millions 821,000 fr. C'est à vous à tirer votre conclusion 1

M. Michel-Ange Cammineci, fournisseur-général des prisons de Palerme, a envoyé, sous forme d'adresse, un rapport au Roi et au Parlement. — On y lit les passages suivants:

«En entrant dans cette prison, j'ai vu (il semble que ce soit impossible, «mais c'est vrai), que Silvio Pellico et Maroncelli étaient dans un palais d'or a en comparaison de cette prison et de l'état où se trouvaient ces pauvres o malheureuses créatures, que la majesté de la loi, que l'aspect seul du readoutable appareil de la justice suffirait à punir.»

Et encore: — «J'ai entendu M. Solera, chef du secrétariat de la police à Brescia, dire: *«Je n'ai jamais vu chose pareille, même en Autriche.»* — Et plus loin: — «Quoique j'appartienne au parti qui devrait seul exister en «Italie — je veux dire au parti qui veut établir l'unité de l'Italie, — j'élève la «voix en faveur de ces malheureux: — j'attends une prompte justice de «l'esprit supérieur du Commissaire du Roi, et si le directeur devait être inquiété à propos de ces révélations, comme il est père de six enfants, je m'en gage à l'indemniser de ce qu'il perdrait, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau employé avec d'honorables *collègues*. J'en dis tout autant à l'égard du sous-directeur. Mais je ne saurais me taire quand il s'agit de l'humanité souffrante!

«Il faut aussi nous souvenir que les treize cents prisonniers (dont il parle plus spécialement) ont chacun des enfants, innocents également, et qui se comptent par milliers. *Ils se meurent chaque jour de faim et de misère!* Sous le roi, *sous le héros, qui a nom Victor-Emmanuel II en l'année 1863, de pareils faits ne devraient pas se montrer dans une Italie libre»*

Un autre député, M. Lazzaro, en parlant des prisons des provinces napolitaines, dit: — «La prison de Salerne peut contenir six cents individus; en ce moment il y en a quatorze cents. Celle de Potenza, construite pour en avoir également six cents, en a onze cents; celle de Lanciano, destinée pour deux cents personnes, en a maintenant dix sept cents...

«En un mot, les prisons des États napolitains regorgent d'un nombre double et quelquefois triple de ce qu'elles devraient contenir.»

M. de boni, député, en parlant aussi des prisons napolitaines, dit de son côté: — «Ce sont des cavernes anté-diluviennes, qui regorgent de prisonniers.»

Outre ces autorités, un rapport a été déposé devant le Parlement de Turin; il s'exprime ainsi:

«J'ai été voir les prisons de Melazzo! Horreur! J'en suis sorti tout couvert de vermine, le cœur navré et le front rouge de honte d'être Italien.»

Le 17 avril, le député Ricciardi avouait, au sein du Parlement, qu'il avait vu plus de quinze cents prisonniers à Palerme, entassés les uns sur les autres comme des sardines dans un baril; et, plus tard dans la même séance, il ajoutait: *a* Le pain qui est donné aux prisonniers est tel, que je n'aurais pas souhaité même au comte Ugolin d'en manger.»

Au mois d'avril dernier, de nouvelles discussions eurent lieu au Parlement de Turin au sujet des prisons italiennes; et je veux signaler à l'attention de ceux qui, dans les récents débats de la Chambre des communes, ont avancé qu'on ne pourrait trouver d'irrégularités ni se plaindre de mauvais traitements (*du régime, de la tenue intérieure*) dans les prisons du Piémont, que ces irrégularités, cette mauvaise tenue intérieure, n'existaient que dans celles des provinces napolitaines, par suite de la démoralisation générale produite sous le gouvernement des Bourbons; je veux, dis-je, signaler à l'attention de ceux qui ont émis ces assertions, les discours de MM. de Cavour, Belazzi et autres.

Voici ce que le marquis de Cavour et le député Belazzi disent, chacun de leur côté, des prisons de *Turin et de Gènes*: — «J'appellerai, dit le marquis, l'attention de l'honorable ministre de l'intérieur sur la condition vraiment pénible dans laquelle les prisons de Turin ont été pendant les trois derniers mois. Cet état de choses est contraire à l'humanité et à l'honneur d'une nation civilisée.»

«Par une misérable économie, des prisonniers qui arrivent nouvellement a la prison sont *jetés sur la même paille* qui a déjà servi à ceux qui y étaient avant eux, et qui peut contenir bien des principes contagieux de maladies o dégoûtantes, telle que la gale. — Ces pauvres créatures sont même presque toujours privées de la consolation de recevoir les visites de ces charitables et pieuses personnes qui, depuis des années, visitaient, les prisons.»

Cet état de choses a duré, toutefois, plus que les trois mois signalés par M. de Cavour; car les journaux du temps représentaient les prisons comme *une horreur, une peste, une cruauté barbare!!*»

M. Belazzi, dans la même séance du Parlement italien, déclarait que les prisons de Gênes «*étaient une honte pour l'Italie,*» et que entre leurs murs on entasse le double d'individus qu'elles étaient censées contenir.

Le *Diritto* a publié la lettre suivante, dans son no du 23 avril.

Honorable Collègue,

Puisque la majorité de la Chambre ne m'a pas permis de répliquer à l'honorable ministre de la justice, qui m'accusait d'exagération quant au nombre de dix-huit mille prisonniers que, dans les débats des 18 et 20 courant, j'avais allégué exister dans les provinces méridionales, je profiterai de la bienveillance du *Diritto* pour offrir une explication à ce sujet. J'ai vérifié de mes propres yeux le nombre de citoyens détenus dans les prisons de Naples et de Palerme, et j'en ai trouvé de trois à quatre mille. Outre les listes que j'ai présentées à la Chambre à l'égard des détenus de Santa-Maria, d'Avellino et de Campobasso, j'ai sous les yeux deux lettres, l'une de Catanzaro et l'autre de Salerne: la dernière, qui est écrite par un avocat bien connu, fixe à deux mille quatre cents les prisonniers de la province de la principauté Citérieure.

Ici je dois déclarer que c'est pour cette province seule, que j'ai pu arriver à déterminer le nombre total des prisonniers. Pour toutes les autres, j'ai seulement le chiffre des villes principales. Prenant pour base le nombre des prisonniers de la principauté Citérieure et le multipliant par vingt trois, nombre des provinces de l'ex-royaume de Naples, nous obtiendrons un total énorme. Voulons-nous, toutefois, limiter à un mille la moyenne des détenus pour chaque province, nous avons le chiffre de vingt-trois mille,—c'est-à-dire cinq mille de plus que mon évaluation. Toujours est-il qu'il est triste de penser que tant *de milliers* de citoyens soupirent depuis tant de mois *après leur jugement*, entassés dans ces horribles prisons que je n'ai pu voir sans être pénétré d'un profond sentiment d'horreur!

G. RICCIARDI,

Député au Parlement italien, condamné à mort  
sous Ferdinand II.

A M. Bargoni, député au Parlement, directeur du *Diritto*.

## DISCOURS DE SIR G. BOWYER

Mon honorable ami (M. Leveson Gower), a prétendu que le noble lord H. Lennox, quand il visitait les prisons du Sud, était environné de réactionnaires. Le noble lord n'a-t-il pas cependant déclaré lui-même distinctement à la Chambre que les personnes qui raccompagnaient étaient des amis du gouvernement italien? Mais, en supposant même que lord Lennox ait été entouré de réactionnaires, mon honorable ami leur attribue un pouvoir vraiment miraculeux, celui de faire que lord Lennox ait vu des choses qui n'existaient pas. (Écoutez!) Si, d'ailleurs, une chose plus qu'une autre recommande à l'attention le discours du noble lord, c'est qu'il n'a point fait de commentaires, mais qu'il a parlé de ce qu'il a vu lui-même, et qu'à l'égard des journaux, il a parlé de ce qui peut être prouvé par des documents officiels. Le noble lord a dit à la Chambre qu'il a vu le comte Christen et d'autres hommes honorables (car les opinions politiques ne doivent pas empêcher de reconnaître l'honorabilité personnelle), placés en contact immédiat avec des malfaiteurs, — quatre gentilshommes enchaînés par de lourdes chaînes à des malfaiteurs! Mon honorable ami entend-il dire que le noble lord ait vu ces choses, parce qu'il était environné de réactionnaires?

Le sous-secrétaire d'État (M. Layard), a dit de M. Oddo Russell ce que ses ennemis mêmes ne diraient pas (Écoutez!) Le sous-secrétaire d'État a dit que, après avoir écrit au gouvernement de Sa Majesté une dépêche, de la vérité de laquelle il était pleinement convaincu, M. Oddo Russell retirait son rapport et disait qu'il s'était trompé, quand cela n'était pas. (Écoutez! écoutez!) Pouvait-on jeter un reproche, — un pavé plus lourd à la tête d'un homme public? (Écoutez! écoutez!) C'était dire qu'il déclarait une fausseté. (Écoutez! écoutez!) Quant à moi, je serais le dernier à croire que M. Oddo Russell pût dire une fausseté. Mais la Chambre doit connaître ce qui s'est réellement passé à ce propos.

M. Oddo Russell fit un rapport hautement dérogatoire & l'honneur du général français, en écrivant précisément qu'une bande considérable de brigands, comme on les appelle, avait quitté Rome sous l'uniforme français, et qu'ils étaient entrés sur le territoire napolitain.

Ce rapport imputait au général français une de ces deux choses: ou qu'il jouait un double rôle, ou qu'il était incapable de remplir son devoir. Le commandant en chef français prit l'affaire à cœur. Le noble lord, secrétaire des affaires étrangères, écrivit à Paris une dépêche, demandant, en se plaignant, des explications sur cette matière; il en fut référé au commandant en chef français, qui dénia le fait.

Et je sais, d'après des autorités dont je ne puis douter, que le commandant en chef français attaqua M. Oddo Russell, publiquement, dans une salle pleine de monde, et que, dans le plus énergique langage, il démentit le rapport qu'avait fait M. Oddo Russell.

Le mot dont se servit le général français fut que c'était un *mensonge*; et il ajouta que M. Oddo Russell était incapable de tenir une situation publique. M. Oddo Russell s'excusa auprès du général et lui dit qu'il s'était trompé. Ce sont là des faits notoires dans toute la société, à Rome. A quelque temps de là, je demandais au sous-secrétaire (M. Layard), si la position de M. Oddo Russell à Rome était la même qu'elle avait été, et il me répondait qu'elle était aussi bonne que jamais. Je suis cependant assuré qu'il n'en est pas ainsi, et que le cardinal Antonelli a déclaré toute sa répugnance à continuer d'avoir communication avec M. Oddo Russell, par suite de son penchant à l'indiscrétion et à propos de la conversation qu'il prétendait avoir eue avec le Saint-Père, conversation à laquelle j'ai fait allusion dans un précédent débat. En raison de ces circonstances, la position de M. Oddo Russell n'est pas ce que la position d'un agent diplomatique anglais doit être. Je n'accuserai pas, même pour un moment, M. Oddo Russell d'avoir volontairement dit une fausseté; mais, ainsi que nombre d'autres agents du gouvernement britannique, il a été désireux, empressé d'écrire des nouvelles locales qui fussent agréables au gouvernement anglais et qui le recommandassent à la faveur de ses chefs. Il s'est trouvé induit en erreur, et il a été obligé de se rétracter. Voilà la vérité réelle des choses, et je dois dire que le récit donné par le sous-secrétaire ne serait nullement à la louange d'un homme honorable comme l'est, après tout, M. Oddo Russell (Écoutez! écoutez!).

Le sous-secrétaire d'État aurait dû ne pas faire ce rapport à la Chambre, et je regrette que l'honorable membre du Cabinet ne soit pas en ce moment à son banc, pour que je puisse avoir l'occasion de lui dire en face qu'il aurait dû ne pas faire ce rapport, par égard même pour M. Oddo Russell (Écoutez! écoutez!)

Maintenant à quoi doit-on attribuer que le gouvernement de ce pays ait été excité contre les dynasties des États italiens, et spécialement contre la dynastie des Bourbons! A ce que la dynastie des Bourbons a été représentée comme une tyrannie des plus iniques et des plus oppressives par la presse, et spécialement par le parti à la tête duquel est placé le noble lord (premier ministre). Puis vint la brochure du chancelier de l'Échiquier.

Ce pamphlet a prouvé exactement ce que disait mon honorable ami de cette espèce de gens dont on peut être environné, quand on se trouve en pays étranger. Le chancelier de l'Échiquier était environné à cette époque des ennemis du gouvernement du roi. Je puis déclarer personnellement, parce que je sais que c'est un fait, que le chancelier de l'Échiquier n'avait pas pris la moindre peine de s'assurer de la vérité des choses. On a prétendu que tout, dans ce pamphlet du très-honorable membre du Cabinet, était vrai.

Je ne puis pas l'admettre, parce que le très-honorable membre a été forcé de rétracter le chef *gravamen*, le grief capital de son accusation dans une autre brochure. En fait, qu'était-ce que le pamphlet? — Un tissu d'erreurs, non d'erreurs volontaires, je l'admets, mais d'erreurs que le très-honorable gentleman s'était laissé imposer par les personnes de son entourage à Naples. Un membre du Parlement piémontais a révélé qu'on en avait imposé à M. Gladstone «sur l'affaire de Poerio.» Il a dit qu'il leur fallait quelqu'un qui personnifiât leurs plaintes; et c'est ainsi, a-t-il ajouté, que «nous avons inventé Poerio... à deux sous la ligne.»

Je ne prétends pas dire que ce personnage n'existe point, mais que le Poerio du chancelier de l'Échiquier est une personne entièrement différente du vrai Poerio.

Je pense maintenant en avoir assez dit sur le pamphlet du très-honorable ministre (rires), sur ce pamphlet qui a été si utile aux honorables membres du côté opposé à celui que j'occupe et dont, en dehors de l'Opposition, le très-honorable chancelier a fait un si beau profit.

Quelques membres de la chambre piémontaise à Turin ont avoué que, tout en n'aimant point l'état de choses qui existait sous l'ancienne dynastie des Deux-Siciles, les affaires allaient aujourd'hui infiniment plus mal. La *Gazette de France* du 30 décembre 1862, a reproduit deux documents tirés du *Diritto* de Turin, qui méritent d'être lus d'un bout à l'autre.

Le premier, c'est une lettre adressée par un membre de la Cour de cassation de Palerme, Benedetto Castiglia, au commandeur Vigliani, procureur-général de la Cour de cassation à Turin, sur l'abolition de la peine de mort.

Cette lettre contient la pure et simple expression d'un fait historique, — à savoir qu'un ministre de Ferdinand II, Nicolas Parisio, en l'année 1831, avait ordonné, du consentement du roi, qu'aucune sentence de mort ne fût exécutée sans un rapport préalable à soumettre au roi, qui, à partir de ce moment, la commua toujours.

Le résultat avait été que la peine de mort, à l'exception de deux ou trois cas réclamés par l'opinion publique, avait existé seulement dans le code et, en fait, était pratiquement abolie. Cette mesure cependant n'avait pas augmenté le nombre des crimes. Au contraire, ils n'avaient jamais été moins nombreux que de 1831 à 1847.

L'autre document, dont je prie la Chambre de remarquer le contraste avec le précédent, était la circulaire d'un préfet piémontais aux maires de la province confiée à son administration.

Cette circulaire était datée:

«Préfecture de la province de Girgenti, 1er octobre 1862;» et elle était formulée ainsi qu'il suit:

«Monsieur,

«Désirant que les Siciliens se persuadent bien qu'ils ont un gouvernement juste et fort, je vous ordonne explicitement d'avoir soin (t que les huissiers agissent avec zèle en communiquant les ordres de paiement soit en faveur du gouvernement, soit en faveur des particuliers. Vous me rendrez compte de leur conduite sous votre responsabilité personnelle, et je vous avertis qu'en cas de violation de cet ordre, vous serez impitoyablement traité comme on traite aujourd'hui, conformément aux présentes lois exceptionnelles, ceux qui sont soupçonnés de tendances criminelles.

«Je vous fais remarquer, en terminant, que, comme vous n'avez, jusqu'à ce jour, adressé aucune demande soit de congé, soit de «démission de votre charge, si vous le faites dans l'avenir, je la considérerai comme la déclaration formelle de ne pas vouloir accomplir la mission que je vous confie, et je me verrai obligé d'agir avec toute la rigueur que les temps actuels requièrent et autorisent.

«Le préfet: FALCONCINI.»

Cette rigueur n'allait rien moins qu'à mettre ces gens sous le coup de la peine de mort.

Que la Chambre compare cette dure et sanguinaire circulaire avec la proposition formulée par un ministre de la dernière dynastie des Deux-Siciles, et à la suite de laquelle avait été pratiquement abolie la peine de mort!

Je dois ajouter que le comte Russell, dans une autre enceinte, a reconnu l'esprit de sagesse et d'épargne avec lequel les finances sous Ferdinand II étaient ménagées. Les fonds à Naples étaient anciennement au-dessus du pair, à 118, je crois. Aujourd'hui le 5 o/o piémontais est à environ 70. C'est un critérium pratique du ménagement des finances sous les deux royautés.

J'ai affirmé dans une occasion précédente, que la prétendue délivrance de la tyrannie en faveur du peuple d'Italie et spécialement de Naples, était une duperie. Que la Chambre envisage nettement les faits. On a dit que les Piémontais et Garibaldi avaient été reçus comme des sauveurs et accueillis par la reconnaissance de la population. Si telle était la vérité, le pays devrait être aujourd'hui dans un état de paix et de bonheur.

Mais le fait est que l'Italie est dans un état d'insurrection permanente. On est hors de la vérité, quand on nomme brigandage un état qui est celui de la lutte des royalistes pour la cause royale. Il y a aujourd'hui quatre-vingt-dix mille soldats de l'armée piémontaise dans le royaume des Deux-Siciles. Aurait-on besoin, je le demande, de maintenir une telle armée dans un pays où le peuple serait content et heureux, et où, selon le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, toutes les classes intelligentes seraient en faveur du gouvernement? Cette armée de quatre-vingt-dix mille hommes réussit seulement à occuper le pays et non à maintenir l'ordre. Un orateur dans la chambre de Turin, a dit justement que, si ces hommes qui luttent contre le gouvernement et qui sont capables de tenir tête à une telle armée n'étaient que des brigands, ce devaient être alors des héros ou des demi-dieux.

Cet orateur en a tiré cette conséquence exacte que ces demidieux étaient réellement soutenus parla masse entière de la population. C'est pour cela qu'une si grosse armée est nécessaire pour rester matériellement en possession du pays, bien que cette force ne mette pas le cabinet piémontais de Turin en état de gouverner le pays dans le vrai sens du mot.



Le *Times* a toujours soutenu le gouvernement piémontais et ce qu'on appelle l'unité italienne; mais malgré tous ses vœux en faveur de l'un et de l'autre et son désir de toujours prêter main-forte à la politique étrangère du noble Lord qui est à la tête du gouvernement de Sa Majesté, la vérité éclate à travers ses correspondances étrangères et dans ses principaux articles.

Il est forcé de convenir que les Piémontais sont campés dans le sud de l'Italie, qu'ils l'occupent comme un pays conquis, et qu'en réalité il n'y a pas d'union entre les deux peuples. Une commission est sortie de Turin pour faire une enquête sur l'état du brigandage, ainsi qu'on l'appelle; son rapport vient d'être déposé, et les débats qui ont eu lieu à ce sujet, ont été tenus à huis-clos; mais il a été avoué que les Piémontais ont fusillé sept mille hommes dans le sud de l'Italie sans aucun jugement (écoutez, écoutez), et de sang froid, afin de réaliser ce que l'on appelle les libertés du pays. Je suppose que c'est dans le même esprit philanthropique qu'on a brûlé, saccagé et presque entièrement détruit vingt-six villes ou gros bourgs, à la suite de manifestations en faveur des Bourbons.

Les procédés du major Fumel qui, à ce qu'il paraît, a été pris sous la protection spéciale du gouvernement de Sa Majesté, font ressortir parfaitement, en les éclairant d'un jour sinistre, les procédés des Piémontais. Cet officier marcha avec un bataillon de troupes régulières, sur la résidence d'un grand propriétaire de la campagne, qui, avec d'autres, était soupçonné d'entretenir des correspondances avec les brigands. Arrivé à cette résidence, le chef piémontais demande à y passer la nuit. Après avoir été reçu à la table de son hôte, le major Fumel, ne composant plus son rôle, déclare nettement au seigneur qu'il a trois minutes pour lui produire une liste des bandits qui doivent se trouver dans le voisinage, ou que son château sera brûlé de fond en comble. — Sous cette terrible menace le propriétaire produisit la liste. — Le major Fumel fit arrêter les personnes qui y étaient mentionnées, et commanda qu'on les amenât dans la cour du château, avec ordre de les fusiller tous, en comprenant son hôte dans la liste des victimes. D'une manière ou d'une autre, cette façon sommaire d'agir était parvenue à l'oreille du gouvernement; l'exécution fut arrêtée; et là-dessus le major Fumel brisa, indigné, sa commission. Le gouvernement reçut sa démission, au lieu d'ordonner qu'il fût pendu! (Écoutez!)

Voilà, voilà quels sont les faits, qu'il est aisé de dénier, mais dont la vérité a été reconnue surabondamment, à plusieurs reprises. Trente-deux mille personnes ont été condamnées aux galères et sont encore maintenant soumises à ce mode de châtement. Ce fait ne suffit-il pas à expliquer l'encombrement des prisons, sans qu'on cherche à mettre en avant, comme excuse, qu'il y a deux prisons qui ne sont pas ouvertes actuellement, tandis que, à ce que je sais, ces deux prisons ne peuvent avoir qu'une appropriation très-restreinte?

Qu'est-ce que la Chambre suppose qu'ait été le nombre des prisonniers politiques dans le sud de l'Italie? D'après des documents officiels, il paraît que ce nombre aurait été de soixante-dix mille. (Écoutez! écoutez!) Qu'est-il besoin d'en dire plus à la Chambre? *Habemus confitentem reum*. Si le noble lord qui est à la tête du gouvernement veut lire l'article de fond du *Times* du 22 avril, il y verra la confirmation de tous les points matériels, de tous les faits sur lesquels je base mon argumentation. La Chambre voudra sans doute entendre, de la bouche même des chefs du Cabinet, quelles sont les intentions du gouvernement de Sa Majesté à ce sujet. Quant à moi, je ne saurais accepter le langage vraiment hors de toute mesure du sous-secrétaire d'État (Écoutez! écoutez! ), comme l'expression fidèle de ce que le gouvernement ou tout homme d'État dans ce pays est disposé à soutenir activement ou même à sanctionner par son silence. J'espère que le noble Lord ne voudra pas, comme il l'a fait dans une précédente occasion, où j'ai appelé l'attention sur les actes des majors Fumel et Pinelli, justifier les atrocités qui ont été commises, et encourager ceux qui les commettent à de plus grandes encore. Il serait plus digne du gouvernement d'agir avec impartialité en cette matière, ou s'il doit montrer de la sympathie, de sympathiser avec les hommes qui luttent pour leur indépendance, pour leur gouvernement national, pour leur légitime souverain.

Quelques honorables membres ont dit que, puisque nos sympathies étaient avec la Pologne, nous devrions aussi sympathiser avec le gouvernement piémontais. — Dans mon opinion, ce serait seulement si nos sympathies étaient avec la Russie que nous devrions sympathiser avec le roi Victor-Emmanuel et ses ministres. L'insurrection de la Pologne a eu sa cause immédiate dans la cruauté de la conscription.

Les peuples du sud de l'Italie gémissent sous une oppression qui ne cède en rien à celle de la Pologne et qui est de la même nature. Sous le gouvernement des Bourbons, il n'y avait pas de conscription en Sicile; à Naples, elle était si doucement exercée qu'elle ne causait aucune gêne dans le peuple; et dans les États du Pape il n'y en avait pas du tout, puisque les troupes y sont toutes composées de volontaires. — Aujourd'hui, au contraire, dans ces contrées passées sous le joug piémontais, la conscription est exécutée de la plus cruelle manière. Les jeunes gens sont enlevés de chez eux, ravis à leur industrie et transportés pour servir dans le Nord, c'est-à-dire dans une partie de l'Italie où ils sont des étrangers, et qui leur est odieuse. C'est par centaines de mille que se comptent ceux qui, plutôt que de servir les Piémontais, s'enfuient dans les montagnes, deviennent ce qu'on appelle des brigands, et sont effectivement des rebelles contre le gouvernement de l'usurpateur. J'espère que le noble Lord ne me donnera pas pour toute réponse que ce sont des matières que le Parlement italien a seul droit de discuter (écoutez), parce que, d'un côté, le noble vicomte et son honorable ami, le lord secrétaire d'État des affaires étrangères, ont accepté la responsabilité de l'état présent en Italie; qu'ils ont déclaré être fiers d'avoir\*contribué aux événements qui y ont eu lieu; — et parce que, d'un autre côté, le Parlement de Turin est une assemblée complice et vendue, où la vérité ne peut se faire entendre et de qui on ne saurait obtenir justice. La Chambre des Communes a, au moins, le droit de demander instamment au Gouvernement de faire tout ce qu'il est possible afin d'adoucir des maux auxquels, en principe, il a contribué pour une si large part. (Très-bien! très-bien!)

## DISCOURS DE M. COCHRANE

La Chambre me permettra de revenir sur la question qui lui est soumise et que je considère comme un sujet de débat très-solennel.

Le chancelier de l'Échiquier a tiré un grand parti et s'est hautement prévalu de l'influence qu'il a exercée sur les événements qui se sont passés en Italie. Eh bien, dans l'habile et éloquent discours du noble lord, représentant de Chichester (H. Lennox.) (Écoutez! écoutez!), nous avons entendu qu'il y avait de telles misères et de telles souffrances en Italie, que nous sommes bien en droit de demander au gouvernement comment il a cru devoir user de l'influence qu'il se fait gloire de posséder, sur un sujet d'une telle importance.

La Chambre a entendu les rapports positifs et émanant de témoins oculaires sur ce sujet; et je ne saurais comprendre comment il se fait que le gouvernement de la Reine, qui, sous les Bourbons, interposait constamment son intervention, n'ait encore jusqu'ici fait aucun effort pour écarter, pour au moins adoucir les maux dont souffrent les États napolitains. (Écoutez I écoutez!). La seule réponse du gouvernement aux rapports dont il a été donné connaissance ce soir sera sans doute celle-ci: Qu'il ignorait qu'une telle oppression et de telles cruautés fussent mises en pratique dans l'Italie du sud.

Mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que les agents du gouvernement ne lui aient pas communiqué l'état réel des affaires? S'il y eut jamais un partisan de la cause italienne, c'est bien, certes, M. le consul-général Bonham; eh bien il est lui-même forcé de convenir du traitement odieux auquel était soumis M. Bishop. Comment donc le sous-secrétaire d'État ignore-t-il ce rapport d'un consul britannique? En même temps qu'il parlait de M. Bishop, M. Bonham notait aussi le fait que des prisonniers étaient détenus sans procès. Il s'exprime ainsi:

«Le nouveau système de procédure criminelle est censé nominalement, c'est-à-dire pour la forme seulement, être venu en œuvre le 1er mai; mais le système tout entier est dans un état in«descriptible de confusion, et rien n'est fait; les listes du jury ne sont même pas composées. — Autant que je puis comprendre la matière, d'après les légistes avec lesquels j'ai causé sur ce sujet, les cours et le Barreau sont également opposés aux changements; «tous font des difficultés; et il se déclare une opposition passive et opiniâtre qu'il faut encore surmonter. Pendant ce temps, le nombre des personnes incarcérées et attendant un jugement, monte à plusieurs milliers; et lors même que les tribunaux pour«raient être en état de fonctionner immédiatement et tous à la fois, le temps matériel qui serait exigé pour parcourir et mettre à fin cette liste, serait beaucoup plus long qu'il ne pourrait, je le crains, être supporté. Aussi le sentiment qui me semble dominer, est-il qu'une amnistie générale pour toutes les personnes simplement prévenues de délits politiques est le seul moyen de sortir de difficultés.»

Dans une autre dépêche, M. Bonham a rapporté une conversation qu'il avait eue avec M. Janigro, procureur du roi, au sujet de la mise en jugement de M. Bishop. M. Janigro attribuait le retard que subissait ce procès à la forme de procédure requise par les lois, et disait que M. Bishop serait jugé après le comte de Christen, dont l'affaire occuperait douze ou quinze jours; sur quoi M. Bonham dit:

«Je fis observer que si un seul procès prenait quinze jours, il faudrait bien du temps avant que les prisons fussent vides. M. Janigro me dit qu'il regrettait qu'il en fût ainsi: car il y avait plus de mille personnes qui attendaient leur jugement. Je dis que je croyais le chiffre de vingt mille plus près de la réalité. Il me dit: Il peut y en avoir de douze à quinze mille dans ces provinces.»

En m'en tenant purement au rapport de M. Bonham, je ne puis vraiment comprendre comment il se fait que le gouvernement, qui rappelait son ministre de Naples sur les plaintes que l'on élevait alors contre l'injustice et la cruauté des Bourbons, soit resté silencieux. (Écoutez! écoutez!)

Dans l'état où sont les choses, la responsabilité du gouvernement doit être tenue certainement comme engagée. (Écoutez! écoutez!)

Un autre point très-important n'a pas été mentionné encore ce soir; c'est le nombre de personnes qui ont été fusillées et tuées dans les provinces napolitaines durant les deux dernières années. On a dit que les commissaires nommés (sur la question du brigandage) n'avaient pas fait leur rapport.

Mais j'ai une copie de ce rapport dans les mains. (Écoutez! écoutez!) Leurs instructions étaient de faire une enquête sur la cause et l'étendue du brigandage dans les États napolitains, et, dans leur rapport, il y a la statistique suivante:

Pris les armes à la main et fusillés, de mai	
1861 à février 1863	1,038
Tués dans le combat	2,413
Faits prisonniers	2,768
S'étant rendus	<u>932</u>
Formant ensemble un total de	7,151

D'un autre côté, à la Chambre de Turin, le député Miceli a déclaré que trois cent cinquante citoyens avaient été fusillés comme complices des brigands, et il faisait suivre sa déclaration de ces mots: «Souvent ces soi-disant complices étaient innocents.»

La *Gazette de France*, en rapportant ces particularités, faisait allusion à Fumel, qui a été désavoué l'année dernière par le gouvernement piémontais, mais que celui-ci soutient aujourd'hui de nouveau; et elle ajoutait:

«Ne nous souvenons-nous pas comment M. Gladstone parlait de l'atmosphère corrompue des anciennes prisons? Que dira cet humain ministre aujourd'hui? Restera-t-il sourd et muet à l'appel de ces malheureuses créatures qu'il est en partie responsable d'avoir livrées à un despotisme féroce et hypocrite? La haine contre le Piémont est si grande que, nonobstant toute cette terreur, toute cette sévérité, la cause de l'indépendance enrôle tous les jours de nouveaux soldats.»

Un document très-extraordinaire m'a été envoyé, et il n'y a pas à douter qu'il ne soit parfaitement authentique, car il est tiré de sources officielles. C'est une liste de personnes fusillées dans les provinces napolitaines par ordre des Piémontais, non pas il y a deux ou trois ans, quand l'état de trouble de ce pays pouvait excuser cette rigueur, mais durant les mois de janvier, de février et de mars 1863.

Cette liste, qui ne renferme pas des hommes fusillés dans les camps ou des bivouacs, comme étant supposés être de soi-disant brigands, s'élève au chiffre de cent dix-huit personnes fusillées de sang-froid, pendant ces trois mois. (Écoutez! écoutez!)

A l'égard de ces massacres quotidiens, la Chambre des communes en est responsable en partie, dès lors qu'elle s'est fait gloire d'avoir créé cette unité charmante et si bien comprise de l'Italie.

J'ai vu, dans le compte-rendu du parlement piémontais, que l'on a tout récemment, dans la Chambre des députés à Turin, parlé en des termes pleins d'éloges du major Fumel, de cet homme qui a tancé une proclamation offrant 100 francs pour chaque brigand, mort ou vif, qu'on lui amènerait (1), encourageant les brigands à égorger leurs compagnons, et contenant pour les militaires des ordres tels qu'ils mettent ce document dans la même catégorie que les plus Infâmes proclamations qui soient sorties sous le règne de la Terreur. (Très-bien! très-bien!)

Et puisque le gouvernement de Sa Majesté a dénoncé la tyrannie de l'ancien gouvernement et est intervenu pour le renverser, c'est hautement que j'invite les ministres de Sa Majesté à être conséquents avec eux-mêmes.

(1) Le système de Fumel qui, du reste, a été mis en vigueur dans toutes les provinces du royaume de Naples, vient de recevoir de nouveau sa consécration officielle par les documents que nous reproduisons ci-après. On verra que les fonds destinés à soulager les victimes de cette guerre civile qu'on appelle le brigandage, n'ont réellement d'autre destination que de perpétuer la guerre civile elle-même:

1° *Circulaire de la commission centrale pour la distribution des subsides aux victimes du brigandage.*

#### AUX HABITANTS DES PROVINCES MÉRIDIONALES.

«La commission centrale chargée de la distribution de la souscription nationale en faveur des victimes du brigandage,

«Ordonne,

«Une pension annuelle de 300 francs sera accordée à celui qui, à partir d'aujourd'hui, livrera d'une *manière quelconque* un des plus redoutables chefs de bande. Une pension annuelle de 150 francs sera de même accordée à celui qui livrera d'une *manière quelconque* un brigand appartenant à une bande organisée. Et dans l'un et l'autre cas, les deux premières années de pension seront pavées avec anticipation.

«BELLELU, président, RACIOPM, secrétaire, D'AFFLITTO, préfet.»

J'ai pensé avoir le droit de m'exprimer ainsi, parce que je crois que le gouvernement de Sa Majesté a failli à la cause de l'humanité, et qu'il a matériellement contribué à faire naître dans les esprits du peuple de ce pays une impression erronée à l'égard du bonheur que l'on suppose généralement exister dans le royaume d'Italie. (Très-bien! très-bien!)

2° *Circulaire de la commission provinciale de la Terre d'Otrante.*

«Lecce, 19 mai 1863.

«Dans la séance du 18 courant, la commission, sur la proposition du président.

«Considérant que l'offrande nationale qui a pour but de soulager les victimes des excès, pourra aussi bien et peut-être mieux être employée, au moins en partie, à la destruction du brigandage en adoptant des mesures qui puissent encourager les actes de valeur;

«Considérant que cette méthode a été employée en d'autres provinces; «A décidé à l'unanimité ce qui suit:

«1° Quiconque coopérera à faire présenter un brigand aux autorités, recevra une récompense de 100 livres;

«2° Qui capturera un brigand *et le présentera* MORT, aura une prime de 300 à 600 livres, selon la difficulté;

«Si c'est un chef de bande, la prime spécifiée dans le précédent article pourra être portée à 1,000 livres;

«4° Si celui qui contribuera à la prise ou à la présentation du brigand, est lui-même un brigand, outre qu'il recevra la prime promise, il sera recommandé de toute manière à la clémence souveraine;

«5° Quiconque indiquera aux autorités la résidence ou le passage des brigands, ou des dépôts d'armes, de munitions, de vivres, etc., recevra, si ces indications ont amené la capture des brigands ou la découverte des dépôts, une prime de 100 à 300 livres;

«6° La même récompense de 100 à 300 livres est accordée à quiconque révèle aux autorités constituées des *espions*, des *receleurs*, des *complices de toute espèce de fauteurs de brigands.*»

Que le lecteur veuille bien s'arrêter un peu sur ce sixième article: y a-t-il un seul citoyen qui puisse dormir tranquille dans sa maison, quand il aura lu cette menace placardée à la porte de la mairie? Comme le métier de délateur va devenir lucratif!

On remarquera que la récompense est pour le cadavre d'un réactionnaire le triple et le sextuple de celle qui est accordée pour un réactionnaire livré vivant aux autorités.

Un journal de Turin a caractérisé d'un mot cet arrêté:

«C'est, a dit le *Piemonte*, le tarif du sang.»



## DISCOURS DE M. MAGUIRE

Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, je ne pense pas avoir assisté à une discussion plus intéressante que celle qui a eu lieu ce soir; et peut-être parmi les traits les plus intéressants de ce débat, le plus saillant a-t-il été le discours si plein de retenue, de modération, d'aménité qu'a tenu avec tant d'à-propos, de convenance l'honorable membre, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. (Applaudissements et rires.) Comme objet de curiosité et simple étude spéculative, j'ai voulu m'assurer de quelle manière ses collègues ont pris cette inflammatoire harangue, j'ai examiné les traits des membres plus ou moins élevés du Cabinet, j'ai examiné les traits des nobles lords qui siègent au banc de la Trésorerie, et si j'ai pu me former une opinion d'après l'expression d'une physionomie, d'une contenance humaine, je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul dans le nombre qui n'ait désiré du fond du cœur que l'honorable membre ne fût sain et sauf au fond de la Corne d'Or. (Rires.) Il ne me serait pas possible d'imaginer un discours plus préjudiciable au gouvernement, un discours mieux calculé pour exciter la mâle indignation, et, malgré tous ses préjugés sur la question italienne, les sentiments généreux du peuple d'Angleterre contre un ministère qui a permis à l'honorable membre de se porter en avant, de se présenter comme son orateur. (Écoutez! Écoutez!)

On supposerait, d'après le discours de l'honorable membre, qu'il ne serait rien moins que la fleur des pois du patriotisme, le ferme propagandiste de la liberté, et que la tyrannie et l'oppression seraient particulièrement odieuses à son âme.

Mais quel est donc, Messieurs, l'honorable M. Layard? N'est-ce pas l'admirateur enthousiaste et le défenseur intrépide de la plus abominable tyrannie qui soit sous le soleil, — du gouvernement de la Turquie? Dans la Turquie d'Europe, il y a onze millions de chrétiens, — onze millions d'hommes croyant comme nous à la Rédemption, — qui sont foulés aux pieds par le pouvoir des Mahométans, qui gémissent sous un déshonorant, sous un abrutissant esclavage; et cependant l'honorable M. Layard, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, s'en va proclamant toujours la liberté et la justice de cet odieux gouvernement. (Écoutez! écoutez!) Et pendant qu'il est le soutien de cette oppression, le champion de cet odieux despotisme, il se fait l'ardent avocat de la liberté et de l'unité en Italie. (Applaudissements.) Le même honorable personnage, qui peint aujourd'hui sous de telle couleur d'or la prospérité de l'Italie une, a été aussi dans l'habitude de peindre les progrès commerciaux et la prospérité financière de la Turquie sous des couleurs également resplendissantes. (Écoutez! écoutez!) Je l'ai entendu dans de précédentes occasions, et, je le suppose, quand le temps propice viendra, je l'entendrai encore décrire la liberté, le bonheur et la satisfaction dont on jouit sous le gouvernement des Musulmans; et par cela même, je ne puis m'empêcher de me méfier de son autorité, quand il représente comme améliorée la condition de l'Italie méridionale, sous un gouvernement qui, de sa nature, est détesté par le peuple des Deux Siciles. (Écoutez! écoutez!)

Mon noble ami le représentant de Chichester (lord Henry Lennox), usant d'une expression énergique, a dit qu'il fallait en venir aux mains et lutter corps à corps avec l'honorable sous-secrétaire d'État; mais l'honorable sous-secrétaire d'État ne s'est pas seulement tenu les bras prêts à la lutte, il s'est dépouillé jusqu'à la peau comme un gladiateur antique, et il s'est escrimé à droite et à gauche sans aucun motif raisonnable de provocation contre ceux qui, de quelque manière, ont mis en question l'existence de l'unité et de la liberté de l'Italie. (Rires.)

L'honorable représentant de Taunton (M. Bentinck) a véritablement fait, lui, un discours contenu, modéré, et plein d'habileté en même temps. Aussi devons-nous tous lui accorder créance. (Écoutez! écoutez!) Qu'est-ce que l'honorable représentant, dont les paroles ont été si malicieusement dénaturées, a cherché à obtenir par sa motion? Demande-t-il qu'on mette en danger la liberté, ni qu'on s'interpose dans ce que l'on appelle l'unité de l'Italie? Nullement.

Il se borne à engager le noble lord, à la tête du gouvernement de Sa Majesté, à s'interposer au nom de la commune humanité pour prévenir la continuation des atrocités qui se commettent, qui deviennent une pratique journalière dans ce pays si libre et si uni. (Écoutez! écoutez!). L'honorable représentant demande proprement au gouvernement de Sa Majesté d'intervenir moralement, mais efficacement dans les circonstances présentes, et cela, parce que c'est le gouvernement qui, en très-grande partie, est responsable de ce qui est arrivé. C'est lui qui a jeté tout le poids de son influence dans un des plateaux de la balance contre le jeune roi François II, et l'a livré aux mains des traîtres qui ont aveuglé son esprit, livré ses conseils et corrompu ses soldats. (Écoutez! écoutez!) Et le gouvernement ne serait pas obligé strictement à intervenir dans la cause de l'humanité et de la justice! L'honorable représentant de Taunton soutient au fond des idées différentes de celles que j'ai au sujet de la liberté italienne. Pour moi, je ne crois pas à l'unité italienne; je la tiens pour une plaisanterie immodérée. L'Italie une est pour moi comme un château de cartes: au premier choc qu'il reçoit, il est certain de tomber en pièces.

Je répète ce que j'ai dit une fois dans cette Chambre, et ce que l'expérience de chaque jour imprime plus fortement dans mon esprit,— que vous pouvez aussi bien vous attendre à voir un continent un, qu'une Italie une. Vous pouvez aussi bien espérer d'unir les différentes nations du continent de l'Europe en une seule nation que d'unir l'Italie du Sud et du Nord, que de rendre les Napolitains contents de vivre sous le gouvernement d'un peuple qu'ils méprisent comme un barbare et haïssent comme un oppresseur. (Écoutez! écoutez!)

Je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire de faits plus iniques que ceux qui se lient à l'occupation de l'Italie méridionale par les Piémontais sous Victor-Emmanuel. (Écoutez! écoutez!) Victor-Emmanuel était en ce temps l'allié, — l'allié intime, — du Pape et du roi de Naples. (Écoutez! écoutez!) Son ambassadeur était aux Cours de Rome et de Naples, qui avaient leurs ambassadeurs à la Cour de Turin. Des relations amicales étaient respectivement entretenues entre chaque Cour, et aucune cause de querelle n'existait entre elles. Victor-Emmanuel prétendit que son seul désir était de mettre fin au brigandage et de supprimer toute cause de révolution. C'est sous ce spécieux prétexte qu'il procéda à l'envahissement et prit possession des domaines du roi de Naples

par la force des armes, après avoir miné son pouvoir sous un enchaînement systématique d'infemales perfidies. (Applaudissements.)

C'est la même conduite héroïque qui a été poursuivie à l'égard, du Pape, dont les domaines furent envahis sous le même prétexte, et dont la faible armée fut écrasée sous les forces supérieures des légions de son allié *intime*. (Écoutez 1 écoutez!)

Et maintenant, Messieurs, quel est le résultat des machinations, des intrigues, de la fourberie, des manœuvres violentes de Victor Emmanuel et de la noble politique du gouvernement de Sa Majesté? Au lieu de la paix, de la prospérité, du contentement général qui étaient promis, proclamés, comme la conséquence devant résulter de l'unité italienne, qui, nous dit-on, existe aujourd'hui, qu'avons nous en réalité? Nous avons une presse bâillonnée, des prisons qui regorgent, des nationalités écrasées, et une union qui est une moquerie, une dérision, une imposture. (Applaudissements.)

Aujourd'hui que demande-t-on au gouvernement? D'adresser, dans un esprit amical, des remontrances à Victor-Emmanuel. Tout honorable membre dans cette Chambre, quelque opinion qu'il puisse avoir, — lors même que, à l'occasion, il puisse désirer voir le gouvernement du Pape balayé de la face de la terre, — ce qui ne sera jamais (Rires, et écoutez! écoutez!); tout honorable membre de cette Chambre doit désirer voir les monstruosité qu'on nous a dépeintes arriver positivement à leur fin. Je ne mets pas en doute que les rapports faits par le très-honorable chancelier de l'Échiquier à l'égard de l'ancien état des prisons du royaume de Naples ne soient vrais...

SIR G. BOWYER: Non! non!

CH. MAGUIRE: En quelque façon, pour l'usage du raisonnement, j'admets qu'ils le soient. Le très-honorable membre aujourd'hui chancelier de l'Échiquier est incapable de rapporter volontairement une chose qui, pour lui, ne serait pas un fait; mais je dis: Si on le croyait en 1851, pourquoi ne croirions-nous pas aujourd'hui, nous et le paya avec nous, le noble lord Lennox, qui dans la description de l'état présent des mêmes prisons a fait, sous un frisson d'horreur, tressaillir tous les cœurs dans cette Assemblée? (Applaudissements.)

Un de mes honorables amis d'Irlande (sir P. O' Brien), — dont je n'ai pu, je l'avoue, comprendre le discours, parce que, peut-être, l'honorable membre veut-il me l'expliquer demain en particulier (Rires), — a parlé de la question comme étant une question de discipline des prisons.

Messieurs, ce n'est pas là une question de discipline des prisons, c'est une question de principe que nous débattons.

L'honorable représentant de Cantorbéry (M. Butler Johnstone), — dont l'habile discours de ce soir lui aura, dès la première fois, acquis une réputation des plus distinguées comme orateur parlementaire (Écoutez! écoutez!), s'est efforcé très-ingénieusement, mais sans succès, d'affaiblir l'effet du discours du noble lord qui l'a précédé. L'honorable membre a établi qu'il y avait à Naples quelques prisons qui n'étaient pas occupées du tout et que le gouvernement avait abandonnées. S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement a-t-il alors laissé encombrer les prisons d'une si déplorable manière, quand il avait en son pouvoir les moyens de remédier à cet encombrement? (Écoutez, écoutez.)

C'est un détail qui peut être classé, et remis au chapitre de la discipline des prisons et des réglementations de police. Mais une question beaucoup plus importante, en ce qu'elle implique un grand principe, celui de l'inviolabilité de la liberté humaine, s'agite et se trouve soulevée dans ce fait: que des centaines de gens sont détenus sans jugement en prison, qui se savent seulement *suspectés* d'être opposés au gouvernement, ou qui sont totalement ignorants du motif de leur incarcération. (Écoutez! écoutez!) L'honorable M. Johnstone a essayé, il est vrai, de justifier cet état de choses. Comment? en le représentant comme exceptionnel et en disant que l'Italie méridionale était dans une condition anormale. Mais quand, je le demande, quand cet état exceptionnel sera-il prêt à cesser? Quand est-ce qu'il y aura une fin à ce bâillonnement de la presse, à cet espionnage qui pénètre partout, à ces visites domiciliaires, à cet encombrement de prisons qui regorgent? (Applaudissements.) Je crois que cette condition exceptionnelle de choses durera tant qu'on ne se décidera pas à en finir une bonne fois avec cette misérable et sanglante imposture de l'unité de l'Italie. Pour ma part, je suis convaincu que ce qui a commencé dans l'iniquité doit finir dans la honte et la déception. (Écoutez, écoutez.)

La loi de Dieu et la loi des hommes ont été violées par Victor Emmanuel, et ce qui a commencé dans la ruse et la perfidie pour s'achever dans la violence, ne peut pas finir autrement que dans la honte.

On a dit aussi que les bandes armées contre le gouvernement piémontais ne sont que de misérables poignées de brigands. S'il en est ainsi, comment ne sont-ils pas anéantis par ce puissant gouvernement? (Écoutez! écoutez!)

S'ils n'étaient que de simples brigands, que des voleurs et des assassins, ainsi qu'on les a dépeints, ils n'auraient pas possédé les sympathies du peuple; et s'ils n'avaient pas possédé les sympathies du peuple, auraient-ils pu, je le demande, résister à une armée de quatre-vingt-dix mille hommes? Le fait est que ces brigands et ces voleurs, comme on les appelle, ont maintes et maintes fois défait les troupes régulières envoyées contre eux, ont épuisé les forces du Piémont, mis en défaut les généraux, renversé les cabinets, et même altéré, sinon totalement changé, la politique d'un des plus puissants potentats de l'Europe. Mais nous-mêmes, nous n'avons pas toujours été si dédaigneux avec les *brigands*. Nos plus grands généraux ont, il n'y a pas si longtemps, tenu conseil sous leurs tentes, avec les chefs de brigands. Lord Wellington n'a pas fait fi de l'aide ni de la coopération des brigands dans la Péninsule. (Écoutez! écoutez!) Et sous quel aspect les guérillas d'Espagne, qui se battirent contre le roi Joseph et le grand Napoléon, diffèrent elles de ces bandes de *brigands* qui se battent maintenant pour leur nationalité et pour la cause de leur souverain légitime? (Écoutez!) L'honorable membre représentant de Cantorbéry a raillé le noble lord (H. Lennox), parce qu'il s'est risqué à citer le cas de trois vertueuses jeunes filles qui étaient incarcérées sans jugement, depuis vingt-deux mois, sur le simple soupçon d'avoir arboré un drapeau bourbonnien. Mais lors même que cette grave accusation eût été vraie, était-ce, je le demande, un délit tel, — cette expression de respect pour leur souverain naturel, — qu'il méritât d'être suivi d'un si terrible châtement? (Écoutez! écoutez!) Le défi porté par le Sous-Secrétaire a été tenu, et il y a été victorieusement répondu par le noble lord: il a fait un discours dont on se souviendra longtemps dans cette Chambre, et qui sera lu avec sympathie dans chaque famille de ce royaume.

L'honorable représentant de Cantorbéry vient toutefois au secours du Sous-Secrétaire et il pose son témoignage en opposition à celui du noble lord. Mais, Messieurs, je crois être parfaitement exact en disant que l'honorable député a été seulement dans une prison à Naples, la prison de Santa-Maria-Apparente, ainsi appelée, sans doute, parce qu'elle est la prison la plus apparente de Naples. Conséquemment, il n'a pas qualité pour parler avec autorité sur l'état de choses si pathétiquement décrit par le noble lord, comme existant dans les cinq autres prisons dont il a fait mention. (Écoutez! écoutez!)

Quant à la bonne volonté avec laquelle le gouvernement piémontais s'empresserait de montrer toute chose aux étrangers, ce n'est rien moins qu'un mythe. Bien loin que toutes les prisons aient été toutes grandes ouvertes aux étrangers, si le noble lord n'avait pas heureusement obtenu un ordre du général La Marmora, son ombre n'aurait pas obscurci la porte d'aucune autre prison que celle de Santa-Maria-Apparente, et le récit des misères et des souffrances qui ont fait frissonner nos cœurs ce soir et qui exciteront les émotions de tout cœur généreux dans ce pays, n'aurait jamais été entendu de personne. (Écoutez! écoutez!) Un télégramme avait été envoyé de Turin par le ministre de l'intérieur aux autorités de Naples à cet effet, et il disait: — «Que sous aucun prétexte il ne soit permis à personne de visiter vos prisons.» (Écoutez! écoutez!)

Ainsi, bien en avait pris au noble lord de devancer le gouvernement qui, nous dit-on, était si heureux de laisser voir toutes choses. Comme il avait un ordre du général La Marmora, cet ordre ne put être méconnu. Le résultat fut que le noble lord a été mis à même de soulever le voile qui couvrait les atrocités commises au nom de la liberté et sous le gouvernement d'un roi constitutionnel, des atrocités qui seraient odieuses sous le pire des despotismes qu'on put imaginer. Et le récit que le noble lord a fait ce soir n'effraiera pas seulement ceux qui ont donné leur soutien moral à cette gigantesque duperie d'une Italie une, mais servira aussi à plus d'une infortunée créature dont les membres couverts d'ulcères gémissent sous le poids des chaînes de fer du prisonnier. (Applaudissements.)

Pour moi, c'est sincèrement que je m'inquiète pour la liberté de l'Italie. (Applaudissements et rires ironiques); oui, pour la liberté de l'Italie. Mais, dans mon opinion, ce résultat doit s'obtenir par les améliorations, par les réformes intérieures des gouvernements séparés et indépendants, plutôt qu'en confondant ensemble sept ou huit nationalités distinctes ou différentes, tenues en défiance l'une de l'autre par l'histoire, la tradition, les sentiments, les habitudes et même le langage, en plaçant le tout sous le gouvernement de fer d'un seul et en appelant cela unité et liberté. (Écoutez! Écoutez!)

A l'égard de l'état actuel des choses, je fais assurément des vœux pour la restauration des souverains légitimes et le recouvrement par chaque État de sa nationalité perdue; car, si j'admets volontiers qu'il y a eu des abus dans ces États, je suis persuadé, en même temps, que ces abus seraient aujourd'hui corrigés par l'opinion publique en Europe aussi bien que par les propres efforts intérieurs de ces États pour leur régénération.

Je ne puis qu'exprimer la croyance où je suis que, dans quelques années, vous verrez le vieil état de choses restauré (rires ironiques), non pas les abus ni les torts, mais l'indépendance et la nationalité distincte des États, si étrangement amalgamés aujourd'hui. Je confesse librement que je suis pour la restauration des anciens gouvernements, mais sans leurs abus ou leurs défauts, auxquels je crois qu'ils pourraient bien remédier d'eux-mêmes. Je crois, Messieurs, que le Pape, à qui l'on a si généreusement offert un asile à Malte (Rires, et écoutez! écoutez 1), sera rétabli dans les domaines qui lui ont été pris d'une façon si inique; car si un nuage semble maintenant couvrir le Vatican, vous pouvez tenir pour certain que la Providence veille toujours sur le pouvoir temporel du Saint Père. Le pouvoir des Papes est le plus vieux et le plus vénérable pouvoir qui soit dans le monde. Il existait quand il n'était point parlé d'autres pouvoirs de nos jours, et quand les ancêtres de ceux qui m'entendent étaient encore des sauvages tatoués (des Pietés). (Rires, et écoutez! écoutez!) On vous a dit, il y a deux ans, et je crois même il n'y a qu'un an, qu'on allait mettre fin au pouvoir temporel, qui a aujourd'hui neuf cents ans d'existence; mais cette assertion a-t-elle été justifiée par le fait? Bien au contraire, Messieurs, ceux qui étaient alors les ennemis du Saint-Père sont devenus ses amis.

Que ce changement ait eu son origine dans ce qui appartient en propre aux vils motifs de l'intérêt, ou qu'il soit dû au motif plus digne d'un haut principe, ce n'est pas à moi à le dire; mais le fait de ce changement est un exemple des voies dans lesquelles les desseins de la Providence éclatent et s'exécutent. Quelques années ne s'écouleront pas sans que vous voyiez le misérable état actuel de choses en Italie aboli, et une fin mise à cette infâme imposture, — de l'unité de l'Italie, — dont l'idée a été couvée dans la trahison, et dont l'éclosion n'a eu lieu que dans la fraude, la violence et la cruauté brutale. (Applaudissements.)